

POLLINIS

STOPPONS L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023



« *L'abeille à miel, Apis mellifera, a aussi une face cachée, une vie sauvage* », explique le Docteur Fabrice Requier. Dans le Parc national de forêts, ce spécialiste de l'écologie des pollinisateurs s'intéresse à de présumées disparues, les abeilles mellifères vivant à l'état sauvage. Ses travaux, initiés et co-financés par POLLINIS, ont permis d'y localiser quatre colonies - dont celle-ci, logeant dans le tronc d'un chêne mort.

SOMMAIRE

ÉDITO	5
LE TEMPS FORT DE 2023	6
2023 EN QUELQUES CHIFFRES	9
1. QUI SOMMES-NOUS ?	10
Une équipe renforcée	10
Le conseil d'administration	11
Notre combat : stopper l'extinction des pollinisateurs	11
Nos modes d'action	12
Nos valeurs	14
POLLINIS EN BREF	15
2. NOS ACTIONS	17
POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES POUR LES POLLINISATEURS SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE	17
POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES	20
POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DU VIVANT	22
POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES	23
POUR DÉFENDRE LES ABEILLES LOCALES	25
POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION DE BIOTECHNOLOGIES DANGEREUSES POUR LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ	26
POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES	28
POUR INFORMER LES CITOYENS, LES SYMPATHISANTS ET LES DONATEURS DE POLLINIS SUR NOS PROJETS ET L'UTILISATION DES DONS	29
LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS	32
NOS PARTENAIRES	36
3. BILAN FINANCIER	39
Compte d'emploi des ressources	39
Compte de résultat	40
Bilan simplifié	41
Indépendance, confidentialité et sécurité	41
BULLETIN DE SOUTIEN	43



On dénombre environ 1000 espèces d'abeilles différentes en France, et 20 000 à travers le monde. L'abeille à culottes, *Dasypoda hirtipes*, est une espèce solitaire qui nidifie dans les sols sablonneux. Chez les femelles, les longs poils dorés des pattes postérieures permettent de transporter d'importantes quantités de pollen.

CHÈRES DONATRICES, CHERS DONATEURS,



En 2023 et grâce à votre indéfectible soutien, POLLINIS a arraché une victoire majeure à l'agrochimie. Au terme d'un travail titanesque mené sur plusieurs années, le Tribunal administratif de Paris a reconnu le 29 juin la responsabilité de l'État dans la contamination généralisée de l'environnement par les pesticides, principaux responsables de l'effondrement des pollinisateurs et de la biodiversité qui en dépend. Ce verdict historique, comme vous le verrez dans les prochaines pages de ce rapport, oblige le gouvernement – défendu lors du procès par Phyteis, le lobby français de l'agrochimie – à respecter enfin ses engagements en matière de réduction d'usage des pesticides.

La consécration de ces efforts, permise grâce à votre engagement et à vos dons, s'est avérée d'autant plus précieuse qu'en 2023, l'Union européenne a été le théâtre d'une offensive majeure des lobbys de l'agrochimie pour imposer, sans aucun garde-fou, l'usage de biotechnologies génétiques dans les champs européens. Pour protéger les écosystèmes et les pollinisateurs des dangers potentiels de ces nouveaux produits, et pour défendre un modèle agricole respectueux de la biodiversité et des agriculteurs, POLLINIS a intensifié son combat contre ces fausses alternatives aux pesticides chimiques et a exigé, au cœur des arènes politiques françaises et européennes, leur rejet et l'application stricte du principe de précaution.

L'association a également saisi la justice pour contraindre la Commission européenne à interdire un fongicide SDHI hautement toxique pour les abeilles, le boscalid, dont la commercialisation a été prolongée par six fois sans aucune réévaluation des risques, comme le prévoit pourtant la loi. Une fois encore, l'industrie s'est invitée dans ce recours, et notre petite équipe se retrouve confrontée à des pouvoirs qui, sans vous et l'ensemble des 1,1 millions de citoyens qui la soutiennent, la dépasseraient complètement.

C'est grâce à votre appui sans faille que POLLINIS a pu continuer d'incarner cette riposte citoyenne, fondée sur la science et le droit, en défense de la biodiversité. Face aux puissances économiques et politiques qui déciment le vivant, sans porter aucun égard aux générations futures qui devront composer, plus que nous encore, avec les conséquences délétères de ces choix injustifiables, rien n'est perdu. Les projets de terrain et les études scientifiques que nous avons financés tout au long de cette année le montrent : l'effondrement des populations d'abeilles, de syrphes, de coléoptères, de papillons et de l'ensemble des mondes vivants qui dépendent de ces pollinisateurs pourrait être stoppé. Et les écosystèmes pourraient fleurir à nouveau, si nous leur en laissons l'opportunité...

Cela ne pourra toutefois se faire qu'en changeant drastiquement notre manière de produire notre alimentation, en s'inspirant notamment des nombreux pionniers qui, en France et en Europe, cultivent déjà très efficacement sans pesticides ni intrants génétiques. Au centre de ce conflit qui s'intensifie d'année en année, la détermination de POLLINIS ne faiblit pas. 2023 le prouve encore : grâce à votre soutien et votre générosité qui garantissent depuis onze ans notre indépendance et notre liberté d'actions, nous gagnons chaque année en force dans ce bras de fer.

POUR VOTRE ENGAGEMENT ET VOTRE APPUI CONSTANTS, UN IMMENSE MERCI.

Sophie Ventura
PRÉSIDENTE DE POLLINIS

EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ : POLLINIS ET SES ALLIÉS REMPORTENT UNE PREMIÈRE VICTOIRE HISTORIQUE CONTRE L'ÉTAT ET L'AGROCHIMIE



Des dizaines de citoyens sont venus apporter leur soutien aux ONG de Justice pour le Vivant lors de l'audience qui s'est tenue le 1^{er} juin 2023 au Tribunal administratif de Paris. ©Philippe Besnard

Alors que la biodiversité s'effondre à un rythme alarmant, le Tribunal administratif de Paris a rendu une décision historique dans le cadre du recours Justice pour le Vivant, porté par POLLINIS et quatre autres organisations. Les juges ont reconnu pour la première fois la responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité, le condamnant à tout mettre en place pour réduire l'usage de ces produits toxiques et protéger les eaux. Ils ont notamment constaté l'existence d'insuffisances graves dans l'évaluation des risques induits par l'utilisation massive et constante des pesticides. Le gouvernement, absent le jour de l'audience, était défendu par Phyteis, le lobby des entreprises de l'agrochimie en France.

Le 29 juin 2023, le Tribunal administratif de Paris rendait une décision historique : pour la première fois, l'existence d'un préjudice écologique résultant d'une contamination généralisée de l'environnement par les pesticides a été reconnue juridiquement, et l'État désigné responsable de cette catastrophe. Le jugement a également établi, dans son verdict, l'existence de failles importantes dans les procédures d'évaluation des risques et d'autorisation de mise sur le marché des pesticides.

Le gouvernement a été condamné à « prendre toutes les mesures utiles de nature à réparer le préjudice écologique et prévenir l'aggravation des dommages en rétablissant la cohérence du rythme de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires avec la trajectoire prévue par les plans Ecophyto et en prenant toutes mesures utiles en vue de restaurer et protéger les eaux souterraines contre les incidences des produits phytopharmaceutiques et en particulier contre les risques de pollution ».

ATTAQUER UN ÉTAT POUR L'OBLIGER À PROTÉGER LE VIVANT : UNE PREMIÈRE MONDIALE

Le recours Justice pour le Vivant a été lancé en 2021 lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale de conservation de la nature) à Marseille par POLLINIS et Notre Affaire à Tous, rejoints ensuite par Biodiversité sous nos pieds, l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) et l'ANPER-TOS (Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières). Il s'agit de la première action en justice s'attaquant à un État pour sa responsabilité dans l'effondrement de la biodiversité.

Face aux chiffres alarmants du déclin documenté par la science (baisse de 76 % à 82 % de la masse d'insectes volants en moins de 30 ans dans des aires protégées d'Allemagne ; diminution de 57 % des populations d'oiseaux des milieux agricoles depuis 1980...) et constatant l'inaction des pouvoirs publics devant cette catastrophe, les cinq associations ont saisi la justice pour enjoindre l'État à corriger les failles des protocoles d'évaluation des risques des pesticides qui permettent l'utilisation légale de produits extrêmement toxiques.

« Puisque l'expertise scientifique et la mobilisation des citoyens ne suffisent pas à obtenir une politique responsable vis-à-vis du vivant, nous estimons que l'outil du droit est désormais nécessaire pour empêcher sa destruction ».

– Déclaration des associations lors du dépôt du recours en janvier 2022

Les ONG ont officiellement déposé leur recours en janvier 2022, et leur argumentaire juridique, fondé sur les conclusions les plus récentes des grandes institutions scientifiques européennes, un mois plus tard. Face aux preuves accablantes apportées par les associations, le lobby Phyteis qui représente en France les intérêts des principaux fabricants de pesticides mondiaux, dont Bayer-Monsanto, Syngenta-ChemChina ou encore BASF, a demandé à intervenir aux côtés de l'État en février 2023.

Dans ses longues contributions, le groupe d'influence a déployé une stratégie du doute, visant à relativiser l'impact des pesticides sur la biodiversité, afin d'empêcher toute évolution de la réglementation vers davantage de protection de l'environnement.

Le 1^{er} juin, jour de l'audience au Tribunal administratif de Paris, l'État n'était pas représenté et l'avocat du lobby était seul sur les bancs de la défense. Dans une salle comble, remplie par des dizaines de citoyens venus apporter leur soutien aux ONG, la rapporteure publique a demandé au juge de reconnaître la quasi-totalité des demandes émises par les associations de Justice pour le Vivant et de condamner fermement l'État.

Le jugement rendu un mois plus tard, le 29 juin, a suivi la majorité de ces recommandations, en reconnaissant l'impact des pesticides sur l'effondrement de la biodiversité et en condamnant le gouvernement à réduire l'usage des pesticides sur le territoire français ainsi qu'à protéger ses eaux souterraines. Le verdict a toutefois omis un élément central pour les associations : bien qu'il ait reconnu les failles des procédures d'évaluation des risques des pesticides, elles-mêmes expliquées par les manquements de l'État, le tribunal n'a pas enjoint le gouvernement à agir pour rectifier le tir. Et sans cette condamnation ferme, les ministres concernés n'ont pas daigné réagir ni entamer la moindre action pour corriger la situation.

Ces failles béantes permettent pourtant la mise sur le marché et l'utilisation de très nombreux pesticides dont les risques environnementaux sont mal pris en compte, même lorsqu'ils sont connus et documentés par la science indépendante. Concernant les abeilles par exemple, seule l'abeille à miel, *Apis mellifera*, fait l'objet d'une évaluation des risques, alors qu'elle n'est pas représentative des près de mille autres espèces d'abeilles sauvages vivant en France. De plus, beaucoup d'effets provoqués par les pesticides, comme les effets chroniques, les effets cocktails, et les effets sublétaux, qui ne provoquent pas directement la mort des butineuses mais les tuent à petit feu, ainsi que plusieurs voies d'exposition des organismes vivants non ciblés aux pesticides ne sont pas pris en compte dans les tests réglementaires.

« Face à l'extrême urgence de la situation, notre appel vise à empêcher l'État de perdre plus de temps dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité ».

– Déclaration des associations lors de l'annonce de leur appel

En ce sens, et malgré ce premier jugement historique, les 5 ONG de Justice pour le Vivant ont décidé de faire appel de la décision des juges afin d'obtenir une victoire complète et obliger l'État à corriger les failles de la méthodologie d'évaluation des risques que les pesticides font peser sur les abeilles et le vivant, préalable indispensable pour enrayer l'effondrement de la biodiversité en France. Elles ont déposé leurs arguments, basés sur la science et le droit, dans un mémoire remis à la Cour administrative d'appel de Paris en novembre 2023.

Le gouvernement a, pour une toute autre raison, lui aussi fait appel de la décision. Il refuse de considérer comme contraignants les objectifs de réduction de l'usage des pesticides, définis dans le cadre des plans Ecophyto I, II et II+, qui se sont systématiquement conclus par un échec.

En 2024, que POLLINIS et ses alliés se retrouvent face à l'État seul ou défendu par Phyteis, les associations requérantes feront tout pour obtenir une condamnation complète et l'obliger à agir concrètement pour protéger la biodiversité.

JUSTICE POUR LE VIVANT : MOMENTS-CLÉS DU RECOURS

- ▶ **9 SEPTEMBRE 2021**
Annonce du recours au congrès de l'UICN à Marseille.
- ▶ **10 JANVIER 2022**
Dépôt du recours au Tribunal administratif de Paris.
- ▶ **10 FÉVRIER 2023**
Dépôt de la demande d'intervention de Phyteis, le lobby de l'agrochimie en France.
- ▶ **1^{ER} JUIN 2023**
Rassemblement de soutien et audience au Tribunal administratif de Paris : le gouvernement n'est pas représenté et l'avocat de Phyteis siège seul sur les bancs de la défense.
- ▶ **29 JUIN 2023**
Dans un jugement historique, le Tribunal administratif de Paris condamne l'État français à réduire l'usage des pesticides.
- ▶ **29 AOÛT 2023**
L'État fait appel pour échapper à ses responsabilités. Les ONG font également appel de la décision pour l'obliger à corriger les failles de l'évaluation des risques des pesticides.

Bien qu'il soit touffu comme un bourdon, le bombyle fait partie des diptères, au même titre que les mouches. Ce pollinisateur reconnaissable à son vol stationnaire possède une très longue trompe qui lui permet d'accéder à l'intérieur des fleurs à corolles profondes pour déguster leur précieux nectar.



156 ARTICLES

de presse reprenant
nos combats et
nos actions en faveur
des pollinisateurs
et du vivant

500 000 SIGNATURES

contre la dérégulation des nouveaux OGM,
dont 420 000 déjà remises au Premier ministre
et à la Commission européenne

1 RECOURS

lancé contre la prolongation
de l'autorisation du boscalid
(SDHI) en Europe

78 DOCUMENTS

expliquant le blocage des tests abeilles
obtenus de la Commission européenne
grâce à une saisine du Tribunal
de l'Union européenne

1 VICTOIRE HISTORIQUE

contre l'État (et l'agrochimie) pour l'obliger à sauvegarder la biodiversité
et à respecter ses engagements de réduction drastique de l'usage
des pesticides en France

88

ESPÈCES D'ABEILLES SAUVAGES

recensées sur l'Île de Groix, pour encourager
la création d'un statut juridique protégeant
les pollinisateurs dans cet habitat unique

7 442

NOUVEAUX ABONNÉS

sur Instagram,
en hausse de 378 %
sur un an

1 ENQUÊTE INÉDITE

sur les dangers, pour les abeilles et les pollinisateurs, des pesticides
génétiques que l'agrochimie tente d'imposer en coulisses à travers l'Europe

1. QUI SOMMES-NOUS ?

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE

En 2023, l'équipe de POLLINIS a accueilli de nouvelles compétences au sein des équipes scientifique et juridique, et de ses pôles de campagne et de communication. En mobilisant la science et le droit, et grâce à la légitimité que lui confèrent plus d'un million de citoyennes et citoyens engagés à ses côtés, POLLINIS a pu renforcer ses actions contre la dérégulation des biotechnologies et continuer à lutter contre les pesticides chimiques ou génétiques dangereux pour les pollinisateurs.

L'association comptait fin 2023 dix-huit employés permanents engagés à plein temps dans ses combats et ses actions de protection du vivant. Elle a fait aussi appel à des compétences extérieures pour répondre aux besoins spécifiques auxquels ne peut répondre sa petite équipe : ingénieurs, scientifiques et experts, avocats et juristes, informaticiens, photographes, vidéastes, graphistes...

Nicolas Laarman, cofondateur de POLLINIS et actuel

Délégué général, assure la coordination des actions de l'association. Il est épaulé dans cette fonction par **Benedicte Reitzel-Nielsen**, qui assure les rôles de coordinatrice et de directrice administrative et financière de l'association.

Margaux Beaudier continue d'apporter tout son soin à la bonne gestion administrative de l'association, aux ressources humaines et aux relations avec les donateurs et sympathisants de POLLINIS.

Sonia Bojanowska-Cantor a rejoint l'équipe pour faire connaître les combats de l'association au plus grand nombre grâce à une présence renforcée sur les réseaux sociaux.

Barbara Berardi-Tadié, docteure en anthropologie sociale et ethnologie, conduit les actions du pôle recherche et plaidoyer. Elle est épaulée par **Petra Roussel** et **Alexandre Barraud**, docteurs en écotoxicologie ainsi que



par **Sandrine Denaud**, docteure en biologie moléculaire, tous trois chargés de recherche. **Bertille Folliot** et **Chiara Pignatelli**, chargées de plaidoyer, complètent l'équipe.

Vanessa Mermet supervise les campagnes de POLLINIS avec l'aide de **Mathis Buis**, rédacteur de campagnes, ainsi que de **Charlotte Labauge**, chargée de campagnes « *biotechnologies génétiques* », et pilote les actions de mobilisation, épaulée par **Guillaume Holzer**, responsable de l'acquisition. **Dominique Deriaz**, chargée des campagnes digitales, participe également à la mobilisation des citoyens au sein du pôle campagne.

Cécile Barbière, directrice de l'information et de la communication, pilote l'équipe éditoriale composée de deux rédacteurs : **Léo Lamotte** et **Clément Helary**, chargés d'informer les sympathisants de POLLINIS et de faire émerger les combats de l'association dans l'espace public.

Julia Thibord, ancienne avocate spécialisée en droit de l'environnement, gère le pôle contentieux stratégique, épaulée par **Jade Brossellet**, juriste. Le pôle s'appuie sur le droit pour obtenir des changements dans le système de gestion des pesticides et des biotechnologies génétiques.

Pia Desoutter, graphiste, met en images les campagnes de mobilisation de POLLINIS. Elle apporte son regard singulier aux différents médias de l'association et réalise graphiquement la plupart des documents publiés.

Tout au long de l'année, l'association a pu bénéficier de la présence de stagiaires talentueuses et motivées :

- **Manon Quet** a prêté main forte au pôle éditorial de l'association ;
- **Elsa Bultez-Michel** et **Noémie Bertrand** sont venues épauler le pôle contentieux stratégique ;
- **Léa Volat** a renforcé les activités de plaidoyer ;
- **Élise Buard** a mené pendant plusieurs mois des recherches sur les biotechnologies génétiques au sein du pôle scientifique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 9 de nos statuts, le conseil d'administration « *est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision engageant l'association et autoriser tous les actes nécessaires à son fonctionnement. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association. Il contrôle la gestion des membres du bureau qui lui rendent compte de leurs actes* ».

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration était composé de : Sophie Ventura, présidente ; Aurélia Ainscough, secrétaire générale ; Clément Remy, trésorier, ainsi que William Chifflet et Jean-François Saada.

NOTRE COMBAT

STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

Les pollinisateurs disparaissent à une vitesse vertigineuse. En 2017, une étude a révélé qu'en moins de 30 ans, la biomasse des insectes ailés avait diminué de près de 80 % dans 63 aires naturelles protégées d'Allemagne. Les chercheurs à l'origine de l'étude pensent que ces résultats sont généralisables à l'ensemble des pays européens où l'on trouve une agriculture intensive. D'autres études estiment que ces insectes, maillons indispensables de la biodiversité et des écosystèmes, pourraient disparaître d'ici à un siècle au niveau mondial, faisant peser une menace grave sur les équilibres fondamentaux de la nature et sur notre sécurité alimentaire dont les insectes pollinisateurs sont les garants. Les pratiques de l'agriculture industrielle, fondée sur l'usage intensif des pesticides et la destruction des paysages ruraux, sont les principales responsables de cette hécatombe.

Pour enrayer cet effondrement catastrophique, POLLINIS se bat pour :

1. CHANGER D'URGENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PRATIQUES AGRICOLES À L'ORIGINE DE CETTE HÉCATOMBE

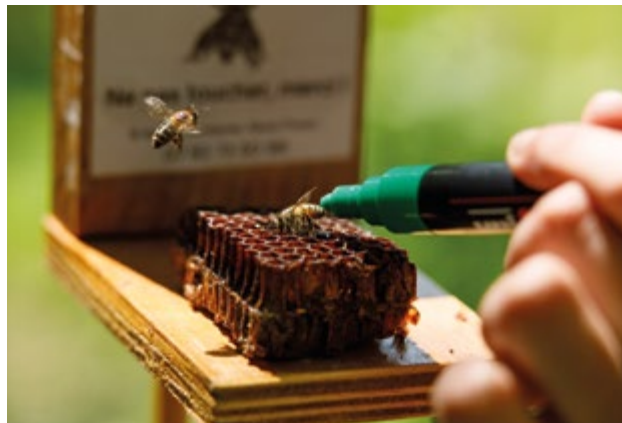
2. PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ QUI EN DÉPEND DANS UN ENVIRONNEMENT RESTAURÉ ET SAIN

L'association s'est fixé pour objectifs de :

- faire interdire l'ensemble des pesticides chimiques et génétiques délétères pour les pollinisateurs et le vivant ;
- empêcher la dissémination dans la nature d'organismes issus des biotechnologies génétiques capables de déséquilibrer irréversiblement les écosystèmes ;
- accélérer la transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ;
- étudier, faire connaître et protéger la grande variété des pollinisateurs sauvages ;
- restaurer un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
- sauver les abeilles à miel locales au sein des milieux naturels dans lesquels elles évoluent depuis des millénaires.

► PROMOUVOIR UNE SCIENCE INDÉPENDANTE

POLLINIS soutient une science indépendante en réalisant et en finançant des recherches sur l'état des populations d'insectes pollinisateurs, leur diversité et leur adaptation aux bouleversements actuels, mais aussi sur les milieux dont ils dépendent et le niveau réel de contamination de leur environnement. L'association travaille aussi avec des laboratoires académiques de renom pour mener au plus vite les études nécessaires pour connaître les effets réels des pesticides sur les pollinisateurs et le vivant, pour pouvoir agir en justice et forcer l'évolution du cadre réglementaire, et accélérer le changement de modèle agricole.



Dans le Parc national de forêts et avec le soutien de POLLINIS, le docteur Fabrice Requier, chercheur au laboratoire EGCE et spécialiste de l'écologie des pollinisateurs, étudie des colonies d'Apis mellifera vivant à l'état sauvage. ©Philippe Besnard

► ALERER ET SENSIBILISER LES CITOYENS

Pour faire connaître la variété et l'importance vitale des insectes pollinisateurs, et préciser les actions indispensables à mener aujourd'hui afin d'enrayer leur extinction, POLLINIS déploie beaucoup d'énergie pour informer et sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens en France et ailleurs en Europe, en vue de les engager et les convaincre de se battre à ses côtés. Elle utilise essentiellement les médias numériques pour cela : e-mails, site internet, et réseaux sociaux. L'association informe et interpelle aussi régulièrement les médias par le biais de communiqués et de conférences de presse dédiés aux journalistes.



La Dr. Barbara Berardi, directrice de la recherche et du plaidoyer de POLLINIS, a pris la parole lors de l'action « Printemps silencieux », organisée par Scientifiques en rébellion, pour alerter sur l'effondrement des pollinisateurs et la responsabilité des pesticides dans cette catastrophe. ©Philippe Besnard

► LUTTER DANS L'ARÈNE POLITIQUE ET DEVANT LES TRIBUNAUX



POLLINIS, Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos pieds, l'ASPAS et l'ANPER-TOS ont obtenu une première victoire historique contre l'État dans le cadre du recours Justice pour le Vivant. ©Pollinis

Pour défendre les droits de la nature et les intérêts des citoyens face à ceux de l'agrochimie et de l'agro-industrie, POLLINIS agit auprès des responsables politiques et se bat au sein de groupes de travail et des instances consultatives institutionnelles, à Paris et à Bruxelles, pour faire adopter des législations réellement protectrices des pollinisateurs et de leur environnement. Grâce à son expertise, l'association propose des solutions concrètes pour un changement rapide de modèle agricole et l'interdiction des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui contaminent l'ensemble des milieux en France et en Europe.

Lorsque cela ne suffit pas, POLLINIS saisit la justice pour contraindre les responsables politiques et les institutions nationales et européennes à respecter leurs engagements et appliquer les lois en vigueur en matière de protection de la biodiversité, de transition agricole et de transparence des décisions politiques au sein des institutions. L'association cherche également à accélérer la nécessaire adaptation du Droit aux enjeux cruciaux de l'extinction des espèces et de la contamination des milieux. POLLINIS a ainsi lancé plusieurs actions en justice décisives pour l'avenir du vivant, notamment contre l'État français et la Commission européenne.

► MOBILISER LES CITOYENS ET INTERPELLER LES RESPONSABLES POLITIQUES

Pour contraindre les élus et les représentants politiques à mettre en œuvre les actions indispensables pour stopper l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité qui en dépend, POLLINIS mobilise et fédère régulièrement les citoyens autour de ses campagnes et de ses actions politiques. Grâce à des outils d'interpellation directe et le relais de plus d'un million de sympathisants en France et à travers l'Europe qui soutiennent ses combats, l'association maintient une pression continue sur les décideurs et les institutions. Les pétitions portées systématiquement par plusieurs centaines de milliers de citoyennes et citoyens, et les messages d'interpellation directe de responsables politiques relayés par ses sympathisants, permettent de faire remonter les demandes de la société civile dans l'agenda des responsables politiques, et donnent à POLLINIS la légitimité dont elle a besoin pour influencer les décisions publiques.



Une coalition regroupant des associations européennes, dont POLLINIS, a remis en février 2023 plus de 420 000 signatures contre la dissémination des nouveaux OGM à des représentants de la Commission européenne. La pétition comptait plus d'un demi-million de signatures à la fin de l'année. ©POLLINIS

► PROTÉGER AVEC DES PROJETS DE TERRAIN

Pour recréer d'urgence un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS initie, encourage et finance des projets de conservation et de restauration des paysages capables d'inspirer et d'accompagner les changements nécessaires à grande échelle. Pour aider les pollinisateurs sauvages,

l'association soutient et finance des chantiers de plantation d'arbres et de haies, indispensables pour offrir le gîte et le couvert aux insectes butineurs, en prenant appui sur des partenaires qui travaillent avec elle au niveau national ou local, et apportent leur expertise technique, scientifique ou juridique.



POLLINIS est partenaire de l'association Des Enfants et des Arbres et finance cette saison cinq chantiers de plantation de haies sur les terrains de fermes bio ou en conversion qui souhaitent transformer leur environnement pour les rendre plus accueillants pour les pollinisateurs et la biodiversité. L'ONG sensibilise les écoliers participant aux plantations à l'importance et la fragilité des pollinisateurs. ©Philippe Besnard



NOS VALEURS

► LES CITOYENS ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR DU DÉBAT

Pour POLLINIS, les citoyens sont concernés en premier lieu par la préservation des pollinisateurs et par les crises qui menacent leur environnement et leur système alimentaire. Ce sont eux notamment qui :

- soutiennent financièrement la production agricole, à travers les aides publiques que reçoivent les industriels et les agriculteurs ;
- supportent directement le coût de la dépollution des nappes phréatiques et des réserves d'eau potable ;
- sont les principaux destinataires des produits issus de l'agriculture ;
- vivent au milieu des paysages façonnés par l'agriculture.

C'est enfin au nom des citoyens que les décideurs orientent les financements de la recherche publique et les financements destinés à soutenir le modèle agroalimentaire industriel. En portant leurs revendications auprès des élus et des institutions, POLLINIS replace les citoyens au centre des débats. En retour, chaque citoyen qui soutient son action renforce la légitimité de POLLINIS à intervenir dans l'arène politique : l'association peut ainsi proposer des réformes pragmatiques au nom des citoyens, et intervenir au cœur des processus législatifs à Paris et Bruxelles pour faire prévaloir l'intérêt public et ne pas laisser le champ du politique aux seuls intérêts privés des lobbys, des grandes entreprises et des syndicats professionnels. Lorsque ces acquis législatifs ne sont pas respectés, POLLINIS saisit la justice au nom de ses sympathisants pour obtenir leur application, que ce soit par l'État, les institutions européennes ou toute autre entité.

► UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE

POLLINIS est l'une des rares associations à n'accepter aucun financement de la part d'entreprises, d'États, d'institutions nationales ou européennes, de partis politiques, de syndicats ou d'organisations professionnelles. POLLINIS dépend donc entièrement des particuliers engagés qui soutiennent et financent ses actions.

Ce sont eux, à 100 %, qui permettent à POLLINIS de mener à bien ses campagnes en faveur des pollinisateurs et d'une agriculture respectueuse de la nature. POLLINIS jouit ainsi d'une liberté totale d'action et d'expression vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique. Ce modèle garantit que l'association représente et défend uniquement les intérêts des citoyens qui la soutiennent.

► UNE TRANSPARENCE TOTALE

En 2021, POLLINIS a obtenu le renouvellement pour une durée de 3 ans du label Don en confiance, qui certifie de manière indépendante et rigoureuse la bonne utilisation des dons et la probité des associations. Cette certification de référence en matière de déontologie et de probité dans le monde associatif évalue en continue les projets, les campagnes et les combats de l'association à l'aune du respect de quatre principes cardinaux :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement.

Ce renouvellement entérine le travail constant d'amélioration effectué par POLLINIS ainsi que son engagement auprès de ses donateurs.

DES CAMPAGNES MILITANTES

et des newsletters thématiques
pour sensibiliser et mobiliser les citoyens
pour la protection des pollinisateurs
et autres insectes essentiels



INDÉPENDANCE ABSOLUE

vis-à-vis de tous les pouvoirs
économiques et politiques



CONFORMITÉ ET TRANSPARENCE

tous les bilans comptables de l'association
sont certifiés par un commissaire aux comptes,
et disponibles en libre accès sur le site internet
de l'association



NOTRE SYMBOLE

une abeille sauvage,
pollinisateur complexe
et méconnu, essentiel
à l'agriculture et victime
directe du système
agro-industriel actuel

ASSOCIATION LOI 1901

indépendante
et à but
non lucratif



1 LABEL

Don en confiance qui garantit
transparence, recherche
d'efficacité, respect
des donateurs, probité
et désintéressement

2012

**CRÉATION DE
L'ASSOCIATION**



**+ 1,1 MILLION
DE CITOYENS
QUI SOUTIENNENT
SES ACTIONS
À TRAVERS L'EUROPE**

**11 ANS DE
COMBAT**

pour les pollinisateurs
et les écosystèmes
qui en dépendent

Présent sur tout le territoire de France métropolitaine, le Machaon (*Papilio machaon*), ou Grand porte-queue, passe l'hiver sous forme de chrysalide : les premiers adultes émergent aux débuts du printemps, et une ou deux générations peuvent lui succéder jusqu'en septembre.



2. NOS ACTIONS

Le modèle agricole industriel repose sur un ensemble de pratiques délétères pour la biodiversité avec, en son centre, un usage massif de pesticides chimiques dont les effets dramatiques sur l'environnement sont aujourd'hui largement documentés. Les insectes pollinisateurs (abeilles, syrphes, papillons, coléoptères...), indispensables aux rendements et à la qualité des cultures, font partie des premières victimes de ce modèle, et leurs populations s'effondrent à un rythme vertigineux.

En 2023, POLLINIS a poursuivi sa lutte pour faire interdire les pesticides les plus dangereux pour les pollinisateurs et la biodiversité en France, en Europe et dans le monde. Saisissant le droit et la science, l'association a continué son combat pour l'actualisation et l'application de protocoles d'évaluation des risques des pesticides qui soient suffisamment protecteurs des pollinisateurs. POLLINIS a également continué d'alerter sur les menaces que les nouveaux produits de l'agrochimie, issus de l'ingénierie génétique, font peser sur l'environnement et l'agriculture.

Pour mieux connaître et protéger les pollinisateurs, POLLINIS a enfin élaboré et soutenu financièrement plusieurs études destinées à recenser les différentes espèces de pollinisateurs dans les aires protégées et étudier la complexité de leurs interactions avec l'environnement, pour mieux connaître et encourager les conditions nécessaires à leur protection.

POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE, NOUS AVONS :

→ OBTENU UNE PREMIÈRE VICTOIRE JURIDIQUE HISTORIQUE CONTRE L'ÉTAT, L'OBLIGEANT À RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES

Le 29 juin 2023, dans le cadre du recours Justice pour le Vivant lancé par POLLINIS et quatre autres ONG, le Tribunal administratif de Paris reconnaissait pour la première fois l'existence d'un préjudice écologique lié à la contamination généralisée de l'environnement par les pesticides, ainsi que l'existence de failles dans les procédures d'évaluation des risques et d'autorisation de mise sur le marché des pesticides. Il a condamné l'État, jugé responsable, à tout mettre en œuvre pour respecter les objectifs de réduction de l'usage des pesticides qu'il s'était fixés dans le cadre des plans Ecophyto, et pour protéger les eaux souterraines du territoire des effets néfastes de ces produits toxiques.

Cette décision fait suite au recours déposé par POLLINIS, Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos pieds, l'ASPAS et l'ANPER-TOS, contre l'État en 2022. Les associations cherchaient à l'obliger à agir contre l'effondrement de la biodiversité en corrigeant les failles du processus

d'évaluation et d'autorisation des pesticides en France et en réduisant leur usage.

En février 2023, l'agrochimie s'est invitée dans le recours en demandant à intervenir aux côtés du gouvernement par l'intermédiaire de Phyteis, lobby qui représente en France les principales entreprises du secteur. Tout au long de l'instruction, pendant laquelle chaque partie a fait part de ses arguments, Phyteis a usé d'une stratégie du doute, remettant en question l'ampleur de l'impact des pesticides sur la biodiversité.

C'est la même stratégie qui a été déployée lors de l'audience, le 1^{er} juin 2023, alors que l'avocat de Phyteis était seul à défendre l'État, le gouvernement ayant choisi de ne pas envoyer de représentant à l'audience. Ce jour-là, face à plusieurs dizaines de citoyennes et citoyens déterminés, rassemblés pour soutenir les ONG, la rapporteure publique a invité les juges à répondre positivement aux demandes des associations et à condamner l'État.

Ce qu'ils ont fait, quelques semaines plus tard, en omettant cependant un point crucial : si le jugement a reconnu les carences de l'État et les failles majeures dans l'évaluation des effets des pesticides sur les pollinisateurs et



POLLINIS et les quatre associations de Justice pour le Vivant ont obtenu une première victoire historique contre l'État le 29 juin 2023 pour son inaction dans l'effondrement de la biodiversité. ©POLLINIS

la biodiversité, il ne l'a pas condamné à agir pour retirer les pesticides les plus dangereux du marché et enrayer l'effondrement des populations d'insectes. Pour l'obliger à corriger ces manquements, les associations ont fait appel de cette partie de la décision, le 29 août. Le gouvernement, refusant d'agir et remettant en question les objectifs qu'il s'était fixés lui-même, a lui aussi fait appel.

En 2024, POLLINIS et ses partenaires continueront à tout mettre en œuvre pour obtenir devant la Cour d'appel une victoire complète, et obtenir au plus vite Justice pour le Vivant.

→ OBTENU LES DOCUMENTS SECRETS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EXPLIQUANT LE BLOCAGE DES « TESTS ABEILLES » PAR LES PAYS EUROPÉENS RÉUNIS AU SEIN DU SCOPAFF

En juin 2023, soit dix mois après sa condamnation par le Tribunal de l'Union européenne, la Commission européenne a fini par envoyer à POLLINIS les 78 documents secrets expliquant le blocage des « tests abeilles » que l'association lui réclamait. POLLINIS travaille depuis des années pour faire la lumière sur le rejet scandaleux de ces nouveaux protocoles d'évaluation des risques que les pesticides font peser sur les butineuses. Derrière ce blocage, le SCoPAFF : un comité d'experts représentant les ministères de l'agriculture des pays de l'Union européenne, présidé par l'exécutif européen, et chargé entre autres de valider les procédés d'évaluation des risques des pesticides en Europe.

En 2013, l'autorité sanitaire européenne (EFSA) avait en effet, dans un document d'orientation, proposé de nouveaux « tests abeilles » pour corriger les lacunes des protocoles en place et mesurer correctement la toxicité des pesticides sur ces pollinisateurs avant d'autoriser ou non leur mise sur le marché. Présentés au SCoPAFF à de multiples reprises, celui-ci a refusé leur mise en œuvre sans que les raisons en soient précisées : les règles de fonctionnement de ce comité le couvrent en effet d'une opacité presque parfaite.

Les 78 documents obtenus par POLLINIS, dont l'analyse continue en 2024, permettront de lever le voile sur les raisons évoquées par les pays à la source du blocage, et sur la potentielle influence de l'industrie agrochimique dans cette situation.



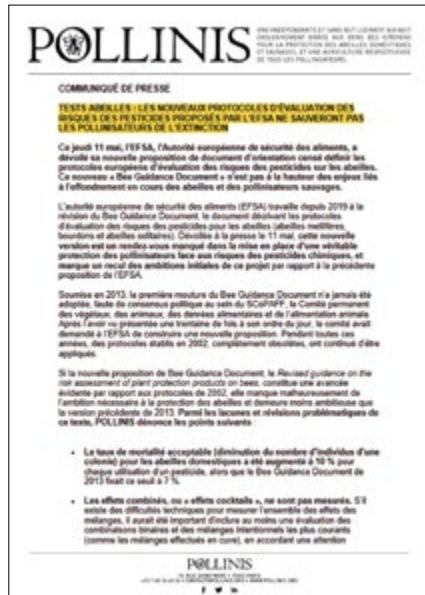
Plus de 130 000 personnes ont signé la pétition de POLLINIS adressée à la Commission européenne afin d'obtenir les 78 documents sur le blocage des « tests abeilles ».

→ CONTINUÉ À NOUS BATTRE POUR DE MEILLEURS PROTOCOLES D'ÉVALUATION DES RISQUES QUE LES PESTICIDES FONT PESER SUR LES ABEILLES AU NIVEAU EUROPÉEN

Après une consultation publique organisée en 2022, à laquelle POLLINIS a activement pris part, l'autorité sanitaire européenne (EFSA) a publié le 11 mai 2023 un nouveau document d'orientation sur la révision des protocoles d'évaluation des risques que les pesticides font peser sur les abeilles, tests auxquels toute substance doit être soumise pour pouvoir être autorisée.

Les efforts de l'association, soutenue par de nombreux citoyens, ont permis de favoriser des avancées certaines par rapport aux tests effectués actuellement. Mais le document d'orientation n'est absolument pas à la hauteur des enjeux, et ne modifiera en rien le taux de mortalité inquiétant des abeilles et autres pollinisateurs indispensables.

En 2024, l'association redoublera d'efforts pour imposer une évaluation réelle des effets des pesticides sur les abeilles et la biodiversité, et pour qu'on donne enfin aux agences sanitaires l'indépendance et les moyens indispensables qui leur permettraient de mener à bien la mission qui leur a été confiée de protéger notre environnement et notre santé.



Dans un communiqué de presse envoyé le 12 mai 2023, POLLINIS a dénoncé les renoncements du nouveau document d'orientation sur les « tests abeilles ».

→ EXHORTÉ LA COMMISSION EUROPÉENNE À CORRIGER LES FAILLES DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES DES PESTICIDES



Alors que de nombreux parlementaires s'opposaient au projet de règlement prévoyant une baisse de l'usage des pesticides en Europe, 83 ONG leur ont rappelé l'importance de mettre en place de toute urgence une évaluation robuste et indépendante des pesticides vendus en Europe.

Dans un courrier envoyé le 9 juin 2023, POLLINIS et 82 organisations environnementales européennes – dont Pesticide Action Network (PAN), la Confédération Paysanne ou Foodwatch – ont enjoint la commissaire européenne à la Santé, Stella Kyriakides, et les eurodéputés à améliorer d'urgence l'évaluation des risques que les pesticides font peser sur la biodiversité en Europe.

Alors qu'une commission d'enquête parlementaire sur les pesticides avait émis dès 2018 « 100 recommandations » pour améliorer l'évaluation du risque, seulement 15 d'entre elles ont été mises en place cinq ans plus tard. Les 83 organisations ont demandé à la commissaire européenne d'accélérer la mise en œuvre de ces recommandations ; et aux eurodéputés de rendre indépendante, objective et transparente la procédure d'évaluation des risques, en application stricte du principe de précaution.

POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES, NOUS AVONS :

→ OBTENU L'INTERDICTION TOTALE DES NÉONICOTINOÏDES EN FRANCE



Pendant des années et avec le soutien de plus d'un million de citoyens, POLLINIS a lutté pour l'interdiction définitive des insecticides néonicotinoïdes en France et en Europe. ©Philippe Besnard

Les néonicotinoïdes ont été interdits en France dès 2016, notamment grâce au combat mené par POLLINIS et ses sympathisants, dont plus d'un million avaient signé la pétition réclamant leur interdiction. Mais malgré cette interdiction, entrée en vigueur deux ans plus tard, le gouvernement avait accordé en 2021 puis en 2022 des dérogations aux betteraviers français pour l'usage de semences enrobées de néonicotinoïdes.

POLLINIS et d'autres associations – dont France Nature Environnement, Générations futures, et Alerte des médecins sur les pesticides – avaient déposé plusieurs recours pour attaquer ces dérogations qu'elles jugeaient illégales. Par une décision rendue le 3 mai 2023, le Conseil d'État français a donné raison aux requérantes et a annulé les dérogations.

Cette décision a mis un point final aux dérogations systématiquement accordées par le gouvernement français depuis l'interdiction des tueurs d'abeilles. Elle faisait suite à la décision prise quelques mois plus tôt par la Cour de justice de l'Union européenne, qui avait elle aussi jugé illégales ces dérogations dans l'ensemble des États membres.

→ ATTAQUÉ EN JUSTICE LA PROLONGATION ABUSIVE DE L'AUTORISATION D'UN FONGICIDE SDHI DANS L'UE ET CONTINUÉ À DEMANDER LEUR INTERDICTION

Le 16 février 2023, POLLINIS a saisi le Tribunal de l'Union européenne contre la prolongation, pour la cinquième année consécutive et sans réévaluation des risques, de l'autorisation de commercialisation du boscalid, un fongicide SDHI – pour inhibiteur de la succinate déshydrogénase –, dans l'Union européenne (UE).

Si les risques sanitaires et environnementaux de cette classe de pesticides sont connus depuis l'alerte lancée en 2018 par un collectif de chercheurs et de scientifiques de l'Inserm, du CNRS et de l'INRAe, le boscalid du géant allemand de l'agrochimie BASF est resté massivement utilisé à travers toute l'Europe. Alors qu'il fait partie des pesticides les plus retrouvés dans les ruches, une étude inédite révélait en avril 2023 que l'exposition à cette substance réduisait significativement la survie des reines lors de la période nuptiale, et affectait également les colonies fondées par les survivantes.

BASF, qui fabrique la substance, ainsi que CropLife Europe, le lobby représentant les intérêts des géants de l'agrochimie dans l'UE, ont demandé à intervenir aux côtés de la Commission européenne dans le recours introduit par POLLINIS. Leur participation souligne l'importance de la démarche menée par l'association qui s'attaque, avec le boscalid, à tout un système de prolongations automatiques des autorisations de mise sur le marché des pesticides.

En 2023, plus de 60 000 citoyens français ont également prêté main forte à POLLINIS en interpellant les ministres français de l'Agriculture, de la Transition écologique et de la Santé pour leur demander la suspension immédiate de tous les pesticides SDHI dans le pays en l'absence de tests appropriés pour mesurer leur toxicité pour l'environnement et la santé. Une interdiction qui apparaît de plus en plus urgente, alors qu'un groupe de travail de l'Agence sanitaire française (Anses) rendait en décembre un rapport dont POLLINIS a soulevé la portée inquiétante.



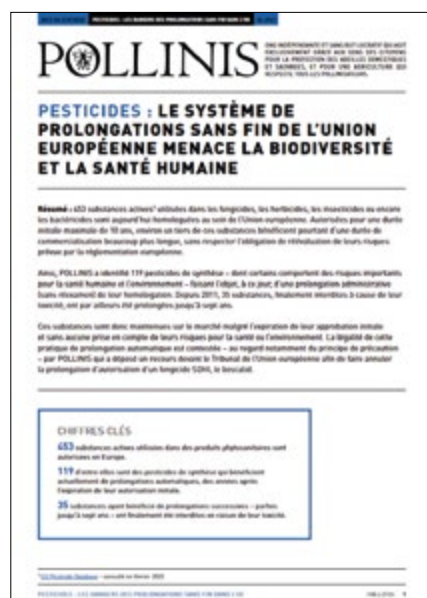
POLLINIS utilise les réseaux sociaux, ici Instagram, pour informer le plus grand nombre de citoyens de l'urgence d'agir.

→ ALERTÉ SUR LE SCANDALE DES PROLONGATIONS AUTOMATIQUES D'AUTORISATION DES PESTICIDES EN EUROPE

Dans un rapport publié en juillet 2023, POLLINIS a révélé qu'environ un tiers des 453 substances actives pesticides approuvées sur le marché européen étaient commercialisées bien plus longtemps que prévu, sans respecter l'obligation de réévaluation de leurs risques prévue par la réglementation européenne.

Si ces substances sont généralement autorisées pour une première période de 10 ans, les retards pris par les entreprises de l'agrochimie dans la constitution des dossiers de réévaluation des risques, obligatoires pour une réautorisation, entraînent des prolongations quasi automatiques de leur période de commercialisation. Ces prolongations octroyées par la Commission européenne, s'étendent sur plus de 5 années pour plus de 30 substances.

Une situation dénoncée par POLLINIS, qui a souligné dans ce rapport le sort de 35 molécules qui, après que leurs autorisations ont été prolongées jusqu'à sept années, ont finalement été interdites en raison de leur toxicité. Le recours déposé par POLLINIS en février 2023 contre la prolongation abusive du boscalid, un fongicide SDHI, pourrait en cas de victoire participer à corriger ce dysfonctionnement de la réglementation européenne.



Le rapport réalisé par POLLINIS, consultable sur son site, compile des informations également utilisées dans le cadre de son recours contre la prolongation du boscalid.

→ PARTICIPÉ À UNE ACTION DE SENSIBILISATION MENÉE PAR SCIENTIFIQUES EN RÉBELLION



Lors de l'action Printemps Silencieux, organisée avec les chercheurs du collectif Scientifiques en Rébellion, les artistes de *Red Rebels* [Rebelles rouges] sont intervenus pour symboliser la disparition tragique de la biodiversité à travers une performance silencieuse très impressionnante. ©Philippe Besnard

Le 4 mars 2023, POLLINIS a dénoncé le rôle des pesticides dans l'effondrement de la biodiversité, en participant à « *Printemps silencieux* », une action de sensibilisation menée par le mouvement Scientifiques en Rébellion.

Prenant part à une mise en scène de cortège funèbre rassemblant scientifiques et militants devant le Muséum national d'Histoire naturelle, l'équipe de POLLINIS a alerté sur la diminution de 30 % des populations d'oiseaux agricoles et le déclin de 76 % à 82 % de la biomasse d'insectes volants durant ces 30 dernières années.

Devant les journalistes présents, Barbara Berardi, directrice du pôle recherche et plaidoyer de POLLINIS, a souligné dans sa prise de parole le rôle prépondérant des insectes pollinisateurs pour notre sécurité alimentaire en insistant sur l'urgence d'une réponse politique sur la véritable cause de leur extinction que sont les pesticides.

La transition vers l'agroécologie et une réduction drastique de l'usage de ces produits sont indispensables pour stopper l'effondrement en cours.

POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE RESPECTUEUX DU VIVANT, NOUS AVONS :

→ OBTENU UNE RÉPONSE À LA PÉTITION EUROPÉENNE « SAUVONS LES ABEILLES ET LES AGRICULTEURS »

Le 5 avril 2023, la Commission européenne a répondu à l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) baptisée « *Sauvons les abeilles et les agriculteurs* » (Save bees and farmers, en anglais) et signée par plus d'un million d'Européens. Leurs représentants avaient été reçus au Parlement européen en janvier 2023.

Lancée en 2019 par une coalition de plus de 140 organisations, dont POLLINIS, l'ICE demandait une réduction de 80 % de l'usage des pesticides de synthèse avant 2030, son arrêt total d'ici 2035, ainsi que des mesures en faveur de la restauration de la biodiversité et un soutien aux agriculteurs pour effectuer une transition vers l'agroécologie.

La Commission a reconnu dans sa réponse le danger que représente l'effondrement des insectes pollinisateurs pour l'agriculture européenne, et a souligné l'importance des politiques de réduction des pesticides comme prévu par le projet de règlement pour un *usage durable des pesticides* (SUR). Ce dernier, qui visait une réduction de l'usage et des risques des pesticides de 50 % en 2030, a cependant été rejeté par le Parlement européen en novembre 2023, malgré le soutien de nombreuses organisations environnementales, parmi lesquelles POLLINIS.



Les représentants de la coalition *Save Bees and Farmers* se sont rendus au Parlement européen le 24 janvier 2023 pour présenter l'ICE aux eurodéputés.
© Save bees and farmers

→ SOUTENU LE PROJET DE RÈGLEMENT VISANT LA RÉDUCTION DE L'USAGE ET DES RISQUES DES PESTICIDES EN EUROPE



En mars, POLLINIS et 68 autres organisations ont adressé une lettre aux députés européens afin de soutenir la proposition de réduction de l'usage des pesticides en Europe portée par la députée autrichienne écologiste Sarah Wiener.

En octobre 2023, la commission Environnement du Parlement européen a soutenu une version ambitieuse du projet de règlement pour un « usage durable des pesticides » (SUR), proposé un an plus tôt par la Commission européenne. Le texte adopté prévoyait notamment une baisse de l'usage et des risques des pesticides de synthèse de 50 % en Europe d'ici à la fin de la décennie, ainsi que leur interdiction dans les zones sensibles.

Face aux nombreuses attaques dont avait fait l'objet la proposition portée par Sarah Wiener, eurodéputée autrichienne et rapporteure du projet de règlement, POLLINIS et 68 autres organisations lui avaient apporté leur soutien, dans une lettre envoyée le 2 mars 2023 pour demander aux parlementaires de soutenir la proposition.

Après son adoption en commission, le projet de règlement a cependant été rejeté le 22 novembre 2023 lors du vote en plénière. Prenant acte de ce vote mais refusant d'abandonner, 80 organisations, dont POLLINIS, ont adressé en décembre une lettre à Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, pour qu'elle continue à porter ce projet de réduction de l'usage des pesticides en Europe.

→ NOUÉ UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES ENFANTS ET DES ARBRES POUR FAIRE SURGIR DES HAIES DANS LES ESPACES AGRICOLES

Fin 2023, POLLINIS a conclu un partenariat avec l'association Des Enfants et des Arbres qui invite chaque année des milliers d'écoliers et de collégiens, accompagnés par leurs professeurs, à planter des arbres avec, et chez, des agriculteurs de leurs territoires.

Alors que 70 % des haies ont déjà disparu des bocages français depuis 1950, et avec elles des ressources florales et des espaces de nidification essentiels pour les insectes pollinisateurs, POLLINIS a décidé de financer des projets de plantation – en commençant par cinq pour cette première saison – et de sensibiliser les enfants à l'importance de la pollinisation en proposant des maquettes pédagogiques, en cours d'élaboration, à destination des professeurs souhaitant former leurs élèves à la pollinisation et au rôle vital des pollinisateurs.

Répartis dans différentes régions et au sein d'exploitations engagées dans la transition agricole, ces chantiers permettront de sensibiliser des centaines d'enfants à l'importance des abeilles, des syrphes, des papillons et des coléoptères pour les écosystèmes et les cultures, ainsi que de restaurer les paysages agricoles avec une multitude d'arbres et arbustes adaptés à leur territoire et favorisant la biodiversité locale.



POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES, NOUS AVONS :

→ POURSUIVI LE RECENSEMENT DES POLLINISATEURS SAUVAGES DANS DEUX PARCS NATIONAUX FRANÇAIS

Pour combler le manque d'études scientifiques consacrées aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS a confié au Docteur Ben Woodcock, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (UK Center of Ecology and Hydrology), le soin de dresser un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des insectes pollinisateurs dans deux parcs nationaux français, celui de la Vanoise (Savoie) et celui de forêts (Côte d'Or/Haute-Marne).

En 2023, et grâce aux données récoltées par l'association Arthropologia, l'entomologiste a remis un premier rapport à POLLINIS, dédié au Parc de la Vanoise, et dont la mise en ligne sur le site de POLLINIS est prévue pour le printemps 2024. Le chercheur y dresse notamment des réseaux d'interactions plantes-pollinisateurs dans différents milieux du Parc, des plus urbanisés aux plus naturels.

Si les milieux urbains se distinguent ainsi par une abondance plus élevée de pollinisateurs, seuls les milieux semi-naturels – à savoir des zones où l'intensité du pâturage est moindre – semblent être significativement différents quant aux communautés d'espèces présentes : les pollinisateurs qui y ont été observés ne sont pas les mêmes que ceux observés dans les aires urbaines ou de pâturage agricole.



Dans le parc de la Vanoise, au cœur des Alpes, POLLINIS travaille avec l'entomologiste Ben Woodcock pour recenser les pollinisateurs sauvages. Il se base, pour ce faire, sur les données récoltées par l'association naturaliste Arthropologia, partenaire du projet. ©Philippe Besnard

Pour le chercheur, la complexité des réseaux d'interactions dans le Parc – qui mettent en lumière le rôle critique des pollinisateurs pour les écosystèmes – semble en outre plaider pour des politiques de conservation ne se limitant pas à la protection d'une seule espèce, mais plutôt sur l'ensemble des écosystèmes et de leurs composantes dans une zone donnée. Des travaux similaires ont débuté en parallèle au Parc national de forêts : ils sont réalisés par George Allen, doctorant à l'université de Reading, sous la supervision, notamment, de Ben Woodcock.



À l'aide d'un filet à papillon, Fabrice Requier capture plusieurs abeilles à miel identifiées lors d'un transect. Il s'agit de la deuxième étape du beelining, une méthode de triangulation ancestrale remise au goût du jour par Fabrice Requier avec les biologistes nord-américains Jeff Pettis et Thomas Seeley. ©Philippe Besnard

→ MANDATÉ DES SCIENTIFIQUES POUR ÉTUDIER LES COLONIES D'ABEILLES MELLIFÈRES SAUVAGES DANS DEUX PARCS NATIONAUX

À l'inverse de leurs congénères domestiques, les abeilles mellifères (*Apis mellifera*) vivant à l'état sauvage demeurent les grandes oubliées de la recherche, au point d'avoir été considérées comme potentiellement éteintes, faute de données. Pourtant, des colonies nichant dans des troncs d'arbres, des anfractuosités, des interstices, évoluent à l'abri des regards au plus près du mode de vie naturel des abeilles, loin de toute intervention humaine.

Pour suivre leur trace, POLLINIS soutient les recherches d'éminents spécialistes des abeilles dans le Parc national de la Vanoise (Savoie) et dans le Parc national de forêts (Côte-d'Or / Haute-Marne) qui, après avoir remis au goût du jour une méthode ancestrale de triangulation des colonies, le *beelining*, ont continué à suivre ces dernières afin de mieux connaître leurs populations, leur état de santé, leurs dynamiques et les défis auxquels elles font face pour, à terme, élaborer des pistes d'actions en faveur de leur conservation.

En 2023, Fabrice Requier, chercheur au laboratoire EGCE (Évolution, Génomes, Comportement et Écologie) et spécialiste de l'écologie des pollinisateurs, a ainsi pu conclure que les quatre colonies identifiées l'année précédente dans la réserve intégrale du Parc de forêts avaient survécu à l'hiver. La présence de quatre autres colonies y a été estimée, sans toutefois parvenir à les localiser précisément.

La suite de ces travaux consistera à analyser génétiquement certains spécimens afin de déterminer s'ils sont génétiquement natifs, c'est-à-dire s'il s'agit ici d'abeilles noires (*Apis mellifera mellifera*).

→ PUBLIÉ UNE ÉTUDE SUR LES POLLINISATEURS SAUVAGES DE L'ÎLE DE GROIX

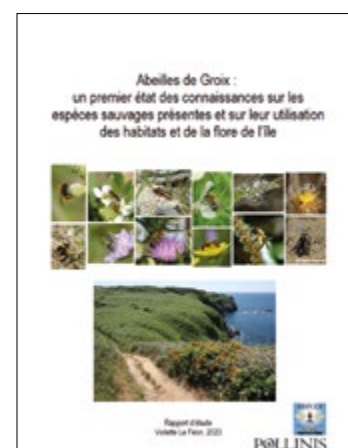
Depuis 2020 et grâce au soutien de POLLINIS, l'écologue Violette Le Féon recense les espèces d'abeilles sauvages présentes sur l'île de Groix, au large des côtes bretonnes. Les résultats de cette étude, menée en partenariat avec le conservatoire d'abeilles noires ASAN.GX, ont été rendus publics en avril 2023 : 88 espèces d'abeilles sauvages ont été identifiées, parmi lesquelles 14 n'avaient jamais été observées dans le département.

Une d'entre elles, *Stelis breviscula*, une abeille cleptoparasite – qui pond dans le nid d'autres espèces d'abeilles –, n'avait pour sa part jamais été recensée en Bretagne avant cette étude. Autre espèce remarquable identifiée : *Colletes fodiens*, dont le nombre décroît en Europe et que l'Union internationale pour la conservation de la nature a classé comme vulnérable.

Les données nécessaires à cet inventaire ont été recueillies via des collectes, réalisées entre juillet 2020 et juillet 2022, et à différentes périodes de l'année pour correspondre aux périodes de vol propres à chaque espèce. 49 sites avaient été sélectionnés à cet effet, d'une part au sein de la Réserve Naturelle Nationale François Le Bail (gérée par l'association Bretagne Vivante) et d'autre part dans des zones anthropisées (jardins, bords de route...).

Dans la lignée d'autres recherches menées à Belle-Île-en-Mer, Ouessant et sur l'archipel Houat-Hoëdic, la comparaison des faunes des différentes îles présente des intérêts théoriques – comme la mesure de l'influence de l'éloignement du continent sur les abeilles – et pourrait à terme aiguiller les politiques insulaires de protection de ces pollinisateurs.

Le rapport réalisé par Violette Le Féon peut être consulté sur le site internet de POLLINIS.



POUR DÉFENDRE LES ABEILLES À MIEL LOCALES, NOUS AVONS :

→ ÉTUDIÉ LES MÉCANISMES ÉVOLUTIFS QUI PERMETTENT AUX ABEILLES NOIRES DE L'ÎLE DE GROIX DE COHABITER AVEC L'ACARIEN *VARROA DESTRUCTOR*

Mandaté par le conservatoire d'abeilles noires ASAN.GX et POLLINIS, l'entomologiste nord-américain Jeff Pettis étudie depuis 2019 la coexistence, sans traitement chimique, entre les abeilles mellifères de l'île de Groix (*Apis mellifera mellifera*, abeille noire endémique de l'Europe de l'Ouest) et *Varroa destructor*, un acarien originaire d'Asie du Sud-Est qui décime les colonies des butineuses dans de nombreuses régions du monde.

Après cinq séjours sur l'île entre 2019 et 2022, le biologiste a pu confirmer la mortalité moindre des ruches groisillonnes, et mettre en avant différents facteurs de résistance, parmi lesquels des comportements d'hygiène et de défense, la quasi-absence de pesticides sur l'île et la pratique d'une apiculture douce qui privilégie la biologie de l'abeille noire et favorise son exceptionnelle capacité d'adaptation.

La publication des résultats, initialement prévue pour 2023, a été reportée à l'année suivante, pour permettre au Professeur Thomas Seeley de relire et enrichir l'article. Un article scientifique faisant état de ces recherches devrait être publié avant la fin de l'année 2024.



Le varroa parasite et tue les larves d'abeilles à miel. Il affaiblit aussi dramatiquement les nymphes et les abeilles adultes, provoquant des maladies et un déclin des colonies en l'absence de traitement. ©Philippe Besnard

→ PERMIS L'ÉLABORATION D'UN PROTOTYPE DE LUTTE SANS CHIMIE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Depuis son importation accidentelle en France en 2004, le frelon asiatique a progressivement gagné la majorité du territoire français et européen. Il est considéré aujourd'hui comme un facteur important du déclin des colonies d'abeilles à miel. Pour lutter contre cette espèce invasive sans porter préjudice à l'environnement ou à la santé humaine, POLLINIS a initié en 2015 un projet de développement d'alternatives sans chimie pour en détruire les nids.

Utilisant la vapeur d'eau sous pression, le dispositif HeatNest a permis de détruire, en 2023, 61 des 70 nids de frelons asiatiques traités sans chimie et sans laisser d'empreinte dans la nature. Ce taux de réussite de 87 % oblige à poursuivre les essais et à perfectionner encore le dispositif. POLLINIS a confié la dernière étape du projet à une société d'ingénierie, qu'elle a accompagnée dans l'élaboration d'un dernier prototype. L'entreprise est désormais en phase de tests, et l'association espère qu'une solution pourra être diffusée au plus vite à travers tous les territoires où le frelon asiatique exerce une pression importante sur les colonies d'abeilles à miel.

Ce projet, mené grâce au soutien de ses sympathisants, a démontré qu'il était possible de traiter sans chimie les nids de frelons asiatiques à un coût abordable, sans conséquences négatives sur l'environnement et la santé. GeoNest, l'application de localisation et de signalement des nids développée par l'association, a pour sa part permis le recensement de plus de 2 000 nids en France.

POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION DE BIOTECHNOLOGIES DANGEREUSES POUR LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ, NOUS AVONS :

→ **BATAILLÉ SANS RELÂCHE POUR UN ENCADREMENT STRICT DES NOUVEAUX OGM EN FRANCE ET EN EUROPE**



La mise sur le marché de plantes issues des NTG, que pourrait permettre le projet de dérégulation, menacerait directement l'agriculture biologique. POLLINIS a largement contribué à lancer l'alerte et à mobiliser pour s'opposer à la dérégulation de ces nouveaux OGM qui ne disent pas leur nom. ©POLLINIS

Le 5 juillet 2023, la Commission européenne présentait au grand public son projet de réglementation relatif aux plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NTG). Ce règlement prévoit d'exonérer la majorité de ces nouveaux OGM de toute obligation d'évaluation des risques, de traçabilité et d'étiquetage. Alors que leurs risques pour l'environnement ne sont toujours pas évalués, cette dérégulation contrevient directement au principe de précaution, et menace les pollinisateurs et la biodiversité. Elle menace par ailleurs le droit fondamental à l'information des citoyens, et la liberté de choix des consommateurs. Elle condamne enfin les modes de production agricole qui respectent la nature et le vivant, aujourd'hui indispensables si l'on veut enrayer l'effondrement des pollinisateurs et de la biodiversité qui en dépend.

POLLINIS a remis, avant la publication du projet de règlement, et dans le cadre d'une campagne de mobilisation lancée avec 26 organisations européennes partenaires, une pétition – rassemblant alors plus de 420 000 signataires – exhortant des représentants de l'exécutif européen à tenir compte des effets de ces nouvelles technologies sur les pollinisateurs, et à respecter le principe de précaution. Cette pétition a également été remise, quelques jours plus tôt, au cabinet de la Première ministre d'alors aux

côtés de représentants de la Confédération paysanne, de l'association Agir pour l'Environnement, et du collectif Objectif Zéro OGM. La coalition d'associations européennes a également mené une action d'interpellation des ministres de l'Environnement des États membre de l'Union européenne : en France, POLLINIS et 40 000 citoyens français ont ainsi exhorté le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu à s'impliquer dans le processus législatif européen pour s'assurer que les intérêts des citoyens et les enjeux environnementaux soient réellement pris en compte.

Depuis la publication du projet de la Commission européenne, et alors que le calendrier des négociations européennes a subitement été accéléré, POLLINIS et ses partenaires ont continué à alerter et à faire pression sur les représentants politiques, exigeant notamment que la France rejette le texte de l'exécutif européen. L'ONG et 9 autres organisations ont à cet effet publié une tribune dans les colonnes du journal Le Monde en septembre, et adressé plusieurs courriers au ministre de l'Agriculture, à la Première ministre, ainsi qu'au président de la République. Les associations ont obtenu un nouveau rendez-vous à Matignon le 6 décembre 2023 au cours duquel POLLINIS a réitéré sa demande de rejet du texte européen par la France.

L'association continuera en 2024 son travail d'alerte, de mobilisation des citoyens et de plaidoyer auprès de leurs représentants politiques, pour obtenir des garanties que les effets de tous les nouveaux OGM soient réellement évalués scientifiquement et strictement encadrés par la législation. Il s'agit non seulement de faire prévaloir le principe de précaution, mais aussi de garantir la liberté de choix des agriculteurs et des citoyens à une alimentation sans OGM, et à des produits issus d'une agriculture qui respecte le vivant.



Le premier volet de l'enquête de POLLINIS sur les pesticides ARNi dénonce les effets potentiellement destructeurs pour les pollinisateurs des pesticides génétiques, et révèle la stratégie des multinationales visant à imposer leurs pesticides ARNi en complément, et non en remplacement des pesticides chimiques.

→ LUTTE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT INCONTRÔLÉ DES PESTICIDES ARNi

En 2023, POLLINIS a alerté et mobilisé les citoyens contre le développement d'une nouvelle classe de produits censés remplacer à terme les pesticides issus de la chimie de synthèse. Fabriqués par l'agrochimie, les pesticides à ARN interférent (ARNi), issus des nouvelles techniques génomiques (NTG), s'attaquent à l'expression génétique des insectes ravageurs et réduisent au silence certains gènes indispensables à leur survie.

Malgré un manque total de connaissances sur les risques associés à ces nouvelles technologies, et notamment sur les effets de ces pesticides génétiques sur les insectes pollinisateurs et la biodiversité, l'industrie cherche à faire passer ces produits pour des alternatives sûres aux pesticides chimiques. Pour déconstruire ce discours et s'opposer à l'autorisation sans évaluation scientifique robuste de ces potentiels poisons génétiques, POLLINIS

a travaillé sur la première version d'un rapport en juin 2023, dans lequel une analyse préliminaire montre que ces produits, bien que visant des insectes ravageurs des cultures, pourraient affecter un certain nombre d'insectes pollinisateurs.

Quelques mois plus tard, et après un long travail d'investigation, POLLINIS a publié une enquête en quatre volets sur cette nouvelle génération de pesticides. Les deux premiers chapitres de cette étude ont été publiés en décembre 2023. Elle a notamment révélé que des essais avaient été réalisés en plein champ, en France et dans plusieurs pays européens, avec l'accord des agences sanitaires, malgré l'absence complète d'évaluation des risques de ce type de pesticides au fonctionnement très complexe et mal connu.

POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, NOUS AVONS :

→ POURSUIVI NOTRE COMBAT EN JUSTICE CONTRE LA CELLULE DE GENDARMERIE DÉMÉTER

Après le jugement du Tribunal administratif de Paris rendu en 2022, qui condamnait la cellule de renseignement Déméter à stopper ses missions à caractère idéologique, POLLINIS a continué à dénoncer en 2023, aux côtés des associations L214 et Générations Futures, les abus de ce dispositif piloté par la gendarmerie et menaçant la liberté d'expression des organisations qui militent pour un changement de modèle agricole.

Dans les deux mémoires soumis à la Cour administrative d'appel en mars 2023, les associations ont fait ressortir plusieurs arguments, comme le rôle de la chasse que la cellule a intégré au cœur de ses missions contre les associations et groupes qui tentent d'exposer les dérives de l'agriculture industrielle.

La Cour administrative d'appel de Paris a malheureusement annulé le jugement de 2022 en octobre 2023, et a renvoyé la requête de L214 devant le Conseil d'État. Elle a rejeté d'un autre côté la requête de POLLINIS et Générations futures. POLLINIS continue néanmoins à se battre aux côtés de L214, en soutenant sa procédure visant à statuer sur la légalité des activités de prévention et de suivi des « actions de nature idéologique » menées par la cellule Déméter.



Déméter est un dispositif piloté par la gendarmerie nationale qui a été chargée par le gouvernement de surveiller et poursuivre les actions critiquant l'agriculture industrielle intensive en intrants chimiques. Depuis la création de cette cellule en 2019, POLLINIS se bat contre les menaces d'atteintes aux libertés d'expression et d'information découlant de ses actions.

→ CONTESTÉ LA DISSOLUTION D'UN MOUVEMENT ÉCOLOGISTE



Une centaine de personnes étaient présentes devant le siège du Conseil d'État le jour de l'audience, lorsqu'il devait statuer de la légalité de la dissolution des Soulèvements de la Terre. ©POLLINIS

Dans un décret signé le 21 juin 2023, le collectif écologique Les Soulèvements de la Terre a été dissout à la suite d'une manifestation contre un projet de mégabassines dans les Deux-Sèvres qui a été violemment réprimée. Pour faire respecter les libertés fondamentales, POLLINIS a apporté son soutien au mouvement en déposant avec d'autres organisations un recours devant le Conseil d'État visant à faire annuler la décision du gouvernement.

Pour s'opposer à ce mouvement de répression et de criminalisation qui commence à s'imposer dans le paysage politique français, une tendance dénoncée par le rapporteur spécial des Nations Unies, POLLINIS a soutenu Les Soulèvements de la Terre, jusqu'à l'obtention de l'annulation du décret de dissolution en novembre 2023. Le Conseil d'État a ainsi estimé, avec les associations requérantes, que « la dissolution du groupement n'était pas nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public ».

La protection de la biodiversité et les actions indispensables aujourd'hui pour stopper son effondrement passent par la liberté d'expression et d'association. Pour POLLINIS, cette dissolution constituait un acte inacceptable visant uniquement à servir des intérêts privés opposés à l'évolution nécessaire du modèle agricole dominant aujourd'hui.

POUR INFORMER LES CITOYENS ET LES SYMPATHISANTS DE L'AVANCÉE DES PROJETS ET DES TRAVAUX MENÉS EN LEUR NOM, ET POUR FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES ENJEUX QUI MOTIVENT LES ACTIONS DE POLLINIS, **NOUS AVONS :**

→ DÉVELOPPÉ NOTRE CAPACITÉ À INFORMER, ALERTE ET MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE CITOYENS

Afin de sensibiliser et de mobiliser le plus grand nombre de personnes possible, POLLINIS a cherché à diversifier ses canaux de communication, en renforçant notamment sa présence sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn, X (anciennement Twitter) et YouTube. Sa communauté de sympathisants réunit désormais près de 54 000 abonnés, soit 55 % de plus qu'en 2022. Les messages et les vidéos partagés sur Instagram ont suscité beaucoup d'intérêt, et ont grandement contribué à accroître le nombre des abonnés. En 2024, POLLINIS continuera à développer sa présence en ligne afin de toucher un nombre toujours plus important de citoyennes et de citoyens, de les sensibiliser à l'importance vitale des pollinisateurs, à l'effondrement de la biodiversité et à l'impératif d'intervenir rapidement pour mettre un terme à ce drame silencieux.



Après plusieurs mois d'enquête menée sur les nouveaux pesticides génétiques à ARN interférent (ARNi) que les entreprises agrochimiques veulent faire autoriser discrètement en Europe, POLLINIS a lancé en décembre 2023 une campagne sur Instagram, et sur l'ensemble des canaux d'information dont elle dispose aujourd'hui. Objectif : alerter le plus grand nombre possible de citoyens pour qu'ils se mobilisent et exigent ensemble une évaluation scientifique rigoureuse des effets des pesticides génétiques sur les pollinisateurs et le vivant.



→ SENSIBILISÉ ET MOBILISÉ MASSIVEMENT LES CITOYENS À TRAVERS SES CAMPAGNES

Afin d'alerter et de mobiliser le plus grand nombre possible de citoyens, en soutien à ses actions, POLLINIS a envoyé en 2023 dix-neuf mails de mobilisation, sensibilisant et expliquant les enjeux, les objectifs et les actions menées par l'association. Pour rendre compte des actions menées au nom des citoyens engagés à ses côtés, elle a publié onze newsletters, quatre bulletins de liaison, et 54 articles sur le site internet, pollinis.org : prises de position et actions de l'association, suivi des études et des projets de terrain, interviews de spécialistes capables de bien expliquer les enjeux liés à l'utilisation massive des pesticides et leurs impacts sur les pollinisateurs, propositions politiques et scientifiques... Le site internet est constamment alimenté pour permettre au plus grand nombre de bien comprendre les causes de l'effondrement des pollinisateurs et les solutions aujourd'hui existantes pour stopper leur extinction.

→ SENSIBILISÉ À LA DIVERSITÉ DES LÉPIDOPTÈRES AVEC DEUX AFFICHES PÉDAGOGIQUES

Avec plus de 5 000 espèces répertoriées en France, les lépidoptères ou papillons font partie des espèces qui incarnent avec beaucoup de force la beauté et la diversité des insectes pollinisateurs. Ils se distinguent notamment des autres butineurs par leurs ailes couvertes de minuscules écailles souvent très colorées, qui forment une écriture d'une poésie complexe et merveilleuse. Pour informer et sensibiliser sur la diversité de ces espèces et l'impérieuse nécessité de les protéger, POLLINIS a travaillé avec le photographe danois Peder Størup pour réaliser deux affiches pédagogiques (70 x 100 cm) mettant en exergue 100 papillons de jour et 120 papillons de nuit.

Disponible sur la boutique en ligne de l'association depuis décembre 2023, POLLINIS a fait le choix de les vendre à un tarif qui couvre uniquement les frais de production pour qu'un maximum de personnes et d'institutions (écoles, centre de recherches, entreprises, mairies...) puissent se les procurer et les exposer au plus grand nombre.



→ CONTRIBUÉ À LA REVUE « ABEILLES EN LIBERTÉ »

Depuis 2019, POLLINIS contribue à cette revue trimestrielle créée par une poignée d'amoureux des abeilles, soucieux de promouvoir un élevage apicole au plus près des besoins naturels de ces insectes et de révéler les secrets, les merveilles et la diversité des abeilles sauvages et d'une multitude d'autres insectes pollinisateurs. POLLINIS a participé financièrement à la création et au lancement du magazine. Ses équipes ont rédigé systématiquement des articles mettant en avant les enjeux, les objectifs et les projets poursuivis par notre association.



LES ACTIONS ET LES COMBATS DE POLLINIS DANS LES MÉDIAS

En 2023, au moins 156 articles et contenus médiatiques ont mentionné POLLINIS, et fait état de ses actions et/ou de ses prises de position pour défendre les pollinisateurs et la biodiversité. L'association a ainsi retenu l'attention de grands quotidiens nationaux tels que Le Monde, La Croix ou Libération, de la presse quotidienne ainsi que de la presse spécialisée, de la presse spécialisée. Ses positions ont également été reprises sur de nombreux médias sur internet ou à la radio. Plusieurs de ses actions ont également fait l'objet d'une couverture médiatique dans d'autres pays, notamment en Belgique, en Italie ou au Canada.

Chacun de ces articles ou publications est l'occasion pour POLLINIS de rappeler la responsabilité des pratiques agricoles industrielles et des pesticides chimiques dans le déclin alarmant des pollinisateurs ; l'importance d'instaurer au plus vite une évaluation scientifique robuste et efficace des effets des pesticides sur la biodiversité ; le rôle que peuvent jouer les actions en justice lancées contre l'État ou les institutions européennes pour y parvenir ; ou encore les dangers que les nouvelles biotechnologies génétiques représentent pour la biodiversité.



RFi 20 septembre 2023

« Nouveaux OGM » : nouveau modèle agricole ?

Les NGT (nouvelles techniques génomiques) font de plus en plus parler d'elles. Il s'agit, par exemple, de prendre un caractère du blé chez une autre variété, et le copier. Sans insertion d'ADN étranger à la différence des OGM première génération. La Commission européenne propose que les plantes issues des NGT puissent être traitées comme leurs homologues conventionnelles, ce qui entraîne une levée de boucliers de la part d'ONG. Faut-il considérer les NGT comme des OGM ? Que peuvent-elles apporter à l'agriculture ? Quels sont les risques ?

Le Monde

Le Monde - Tribune 13 septembre 2023

OGM : « Au lieu de soutenir le dévoiement de l'agriculture européenne, la France doit défendre un maintien de la réglementation actuelle »

Un collectif d'une dizaine de responsables de diverses ONG investies dans la protection de l'environnement met en garde, dans une tribune au « Monde », contre l'autorisation d'organismes génétiquement modifiés de nouvelle génération par l'Union européenne.

Le Monde

Le Monde - 29 juin 2023

Pesticides : l'État condamné pour fautes en matière de protection de la biodiversité

Le tribunal administratif de Paris reconnaît l'existence d'un « préjudice écologique » résultant de la « contamination généralisée, diffuse, chronique et durable » des eaux et des sols par les pesticides.

l'Humanité

L'Humanité - 1^{er} juin 2023

Pesticides : l'État est-il responsable de l'effondrement du vivant ?

La France pourrait être condamnée pour l'utilisation immodérée de pesticides entraînant l'effondrement de la biodiversité. Elle est attaquée par un collectif de cinq ONG nommé « Justice pour le vivant ».

LA VOIX DU NORD

La Voix du Nord - 30 mai 2023

« Justice pour le vivant » : l'État poursuivi au tribunal pour l'effondrement de la biodiversité

Une première audience « historique » a lieu, ce jeudi, pour tenter de déterminer si l'État est, ou non, responsable de l'effondrement de la biodiversité.



France culture - 15 avril 2023

Les pesticides à ARN : dangers d'une révolution agricole

Une nouvelle famille de pesticides, les « ARNi », inquiète. Avec Vanessa Mermet Directrice de mobilisation à l'association Pollinis.



Mediapart - 4 mars 2023

Face aux pesticides qui « tuent », des scientifiques se mobilisent

Une centaine de scientifiques ont manifesté silencieusement ce samedi 4 mars au jardin des Plantes à Paris. Le but : dénoncer, en marge du Salon de l'agriculture, la responsabilité de l'agro-industrie dans l'effondrement de la biodiversité.



La France Agricole - 24 février 2023

SDHI : Pollinis attaque en justice la prolongation du Boscalid

Pollinis dépose un recours devant le tribunal de l'Union européenne contre les prolongations annuelles répétées du Boscalid dans l'attente d'une réévaluation de la substance pour renouveler ou non son approbation.



Politis - 10 février 2023

Bayer-Monsanto et l'État, main dans la main pour défendre les pesticides

Le 31 janvier, le géant de l'agrochimie Bayer-Monsanto a déposé une demande au tribunal administratif de Paris pour intervenir en défense de l'État, attaqué en justice pour inaction face à l'effondrement de la biodiversité.



Sud Ouest 19 janvier 2023

Insecticides néonicotinoïdes : l'Europe dit stop aux dérogations, la France est dans l'embarras

La Cour de justice de l'Union européenne juge illégales les dérogations à l'interdiction des semences traitées aux insecticides tueurs d'abeilles. Un coup de tonnerre, alors que la France s'apprête à en autoriser l'usage pour les cultures betteravières.

Les ailes noires du Vulcain (*Vanessa atalanta*) sont traversées par un cercle rouge-orangé, d'où il tient son nom. Il fait partie des papillons migrants, se déplaçant vers le Nord au printemps et vers le Sud à l'automne. Des études ont d'ailleurs montré qu'ils peuvent parcourir plusieurs milliers de kilomètres en quelques semaines lors de la migration automnale.



NOS PARTENAIRES

Pour donner plus de poids et de force à ses combats, POLLINIS noue des partenariats stratégiques, forme des coalitions, et collabore avec des experts, sur le terrain et dans les centres de recherche.

► Pour faire reconnaître la responsabilité de l'État français dans l'effondrement de la biodiversité, POLLINIS a lancé une action en justice avec l'association Notre Affaire à Tous, créée en 2015 pour œuvrer à l'instauration de la justice climatique par les outils juridiques ; l'association ANPER-TOS qui lutte contre la dégradation des milieux aquatiques



par le contentieux ; l'association pour la protection de la vie sauvage ASPAS qui a déjà engagé à ce jour plus de 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer le droit de l'environnement ; et l'association Biodiversité sous nos pieds qui lutte contre le déclin de la biodiversité des sols.

► Pour lutter contre la dissémination incontrôlée de nouveaux OGM dans la nature, sans évaluation de leurs effets sur les pollinisateurs et l'environnement, POLLINIS a rejoint une coalition française et une coalition européenne de plus de 50 organisations, unies contre la dérégulation de cette nouvelle génération d'OGM. Ensemble, elles ont pu lancer une pétition qui a recueilli plus d'un demi-million de signatures au 31 décembre 2023. POLLINIS travaille notamment avec la Confédération paysanne et Via Campesina, syndicat et mouvement pour une agriculture paysanne ; avec la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) ; avec Synabio, le syndicat représentant les acteurs de la filière agro-alimentaire biologique ; avec France Nature Environnement, les Amis de la Terre, Greenpeace, et Corporate Europe Observatory, une ONG qui étudie à Bruxelles l'influence des multinationales dans l'élaboration des politiques européennes. POLLINIS se bat également aux côtés de Déméter, un label de certification de l'agriculture en biodynamie, et Testbiotech, une organisation qui lutte pour faire évaluer les risques posés par les nouvelles technologies génétiques.

► Pour alerter sur les risques liés aux technologies de forçage génétique et mobiliser les citoyens afin d'empêcher leur utilisation, POLLINIS a contribué à lancer la coalition internationale STOP Gene Drive créée en 2020, réunissant 78 organisations à travers le monde.

► Afin de porter sa voix dans les négociations pour le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, lors de la COP15, POLLINIS a rejoint la CBD Alliance (Convention on Biological Diversity Alliance) qui réunit des organisations internationales comme ETC Group, Friends of the earth, ou l'ENSSER, engagés pour une évaluation rigoureuse des nouvelles biotechnologies, et un strict encadrement de leur commercialisation.

► Pour transformer le modèle agricole européen, POLLINIS s'est impliquée dans la diffusion de l'Initiative Citoyenne Européenne « *Sauvons les abeilles et les agriculteurs* ». Grâce à la mobilisation de 140 organisations, parmi lesquelles des ONG comme PAN Europe, Slow Food ou encore Friends of the Earth Europe, l'initiative a recueilli suffisamment de signatures – plus d'un million – pour être reçue et étudiée par la Commission européenne, qui doit maintenant proposer une réponse adaptée au niveau européen.

► Pour obtenir la réforme du système d'homologation des pesticides au niveau européen, POLLINIS est membre de deux organisations parapluie, qui regroupent de nombreuses ONG environnementales, afin de peser plus efficacement sur le processus décisionnel européen : *Buglife*, d'abord, un réseau britannique constitué d'une trentaine d'organisations qui œuvrent ensemble pour la protection de tous les invertébrés et de leur environnement. La *Bee Coalition*, ensuite, qui réunit plus de 80 ONG en Europe (dont Greenpeace, Pesticide Action Network, BeeLife...).

► Pour évaluer la toxicité des pesticides systémiques sur les pollinisateurs et l'environnement, POLLINIS soutient les recherches de la *Task Force on Systemic Pesticides* (TFSP), un groupe de travail sur les pesticides systémiques regroupant une trentaine de scientifiques travaillant au sein d'universités et de laboratoires publics dans plus de 25 pays à travers le monde.

► Pour préserver les abeilles à miel locales, POLLINIS a contribué à créer la FEdCAN, la Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire, regroupant une dizaine de conservatoires œuvrant à la protection des écotypes locaux d'*Apis mellifera mellifera*. POLLINIS est aussi à l'origine de la coalition *Save Local Bees* [Sauver les abeilles locales], qui compte une cinquantaine d'organisations ayant uni leurs efforts pour demander la protection de toutes les variétés locales d'abeilles à miel au sein de l'Union européenne.

► Pour défendre la liberté d'opinion et le travail des ONG environnementales, POLLINIS soutient l'association L214 dans son recours contre la cellule Déméter et s'est alliée à l'association Générations Futures pour porter en appel leur propre contre la convention de partenariat conclue entre le ministère de l'intérieur et les deux syndicats de l'agriculture industrielles, la FNSEA et Jeunes agriculteurs.

► POLLINIS est également membre ou partie prenante d'organisations internationales ou de comités consultatifs mis en place pour faire évoluer les politiques publiques sur des enjeux qui concernent directement. L'association prend ainsi part :

- à l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, et au comité français de cette institution, qui réunit à travers le monde des organisations de défense de l'environnement, plus de 1 300 membres et un réseau fort de 15 000 experts ;

- à l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques – l'équivalent du GIEC pour la biodiversité) où POLLINIS a été invitée en tant qu'observatrice ;
- au comité consultatif de l'EFSA, l'autorité européenne de sécurité des aliments qui oriente les décisions politiques liées aux pesticides, auquel POLLINIS apporte son expertise sur l'évaluation des pesticides et les pollinisateurs ;
- aux comités de dialogue biotechnologies et produits phytopharmaceutiques de l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans lesquels POLLINIS défend l'idée d'une stricte réglementation et d'une évaluation scientifique robuste de leurs effets.

Grâce aux citoyens qui soutiennent ses actions, POLLINIS initie, accompagne et finance des projets de terrain visant à restaurer un environnement sain pour les pollinisateurs, et des programmes de recherche menés par les meilleurs experts dans leur domaine.

► POLLINIS a mandaté plusieurs scientifiques pour enrichir l'état des connaissances sur les pollinisateurs sauvages et mieux comprendre quelles actions de sauvegarde devaient être menées en priorité. C'est par exemple le cas de l'écologue Violette Le Féon, dont les travaux ont porté sur l'identification des abeilles sauvages de l'île de Groix. Elle a réussi à en identifier 88 espèces, dont 14 n'avaient jamais été recensées auparavant dans le département. Ces résultats ont permis de mieux faire comprendre la campagne menée pour « *faire de Groix un havre de paix pour les pollinisateurs* ». Et grâce aux relevés de l'association naturaliste Arthropologia, le Professeur Ben Woodcock, entomologiste au Centre britannique d'écologie et d'hydrologie (*UK Center of Ecology and Hydrology*) a dressé un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs dans le Parc national de la Vanoise. George Allen, doctorant à l'université de Reading, travaille avec lui et grâce au soutien de POLLINIS pour élaborer un état des lieux similaire dans le Parc national de forêts.

► Pour étudier la vie encore trop méconnue des essaims sauvages d'abeilles à miel vivant dans les milieux naturels, POLLINIS a confié à l'entomologiste Jeff Pettis une étude des colonies sauvages d'abeilles noires de l'île de Groix, en s'appuyant sur les données récoltées depuis 2009 par l'Association de Sauvegarde de l'Abeille Noire de Groix (ASAN.GX). Une seconde étude est en cours, associant les équipes de POLLINIS et de l'ASAN.GX, à Jeff Pettis et au Professeur Thomas Seeley, de l'université Cornell aux États-Unis, spécialiste reconnu mondialement pour ses travaux sur le comportement des colonies sauvages d'abeilles à miel. L'étude détaille les mécanismes biologiques qui ont permis aux populations particulièrement

pures d'abeilles noires de Groix de cohabiter avec l'acararien parasite *Varroa destructor* qui, presque partout ailleurs, décime les colonies quand elles ne sont pas soignées par les apiculteurs. L'article scientifique, en cours de rédaction, devrait être publié à la fin de l'année 2024. Le Dr. Pettis s'est également vu confier, avec le Dr. Fabrice Requier, chercheur au sein du laboratoire UMR EGCE de l'Université de Poitiers, l'étude des colonies sauvages d'abeilles à miel présentes dans le Parc national de la Vanoise et le Parc national de forêts.



Dans le nouveau Parc national de forêts, le Docteur Fabrice Requier, spécialiste de l'écologie des abeilles, étudie les colonies sauvages d'abeilles à miel vivant dans leur milieu naturel. Ici, un essaim installé dans le tronc d'un chêne mort. ©Philippe Besnard

► Pour protéger les abeilles locales, POLLINIS a lancé une étude scientifique destinée à faire cohabiter les abeilles domestiques et le parasite *Varroa destructor* sans traitement acaricide. Cette étude a été lancée en partenariat avec plusieurs conservatoires de l'abeille noire membres de la FEDCAN (Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire), parmi lesquels le CETA de Savoie à Saint Martin-de-Belleville et dans le Parc national de la Vanoise, le CETA de l'Orne, le conservatoire de l'Île-de-France (CANIF) et celui des Combrailles en Auvergne (CANEC).

► Pour documenter les impacts réels des pesticides génétiques, l'association a signé avec le laboratoire norvégien NORCE un projet d'étude visant à évaluer les effets hors-cible d'un pesticide à interférence ARN (ARNi) sur la biodiversité. La supervision de l'étude, et la rédaction de l'article en découlant, sont assurées par la Dr. Sarah Zanon Agapito.

► Pour réduire la pression que le frelon asiatique exerce sur les ruchers et les populations d'abeilles, POLLINIS a collaboré avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) pour GeoNest, son application de localisation et de recensement des nids de frelons asiatiques.

► Pour évaluer l'impact sur les abeilles de la contamination de l'environnement par les pesticides, POLLINIS travaille avec le laboratoire « *Santé et comportement des abeilles* » de l'Université de Turin.

► Pour restaurer des habitats et des écosystèmes agricoles favorables aux pollinisateurs, POLLINIS a conclu un partenariat avec l'association Des Enfants et des Arbres, qui invite chaque année des milliers d'écoliers et de collégiens, accompagnés par leurs professeurs, à planter des arbres et des haies avec et chez des agriculteurs de leurs territoires.



Les araignées-crabes se camouflent dans les fleurs en attente d'un butineur dont elles puissent se repaître. Si leur impact sur les pollinisateurs peut paraître négatif, seul un cinquième de leurs attaques s'avère couronné de succès. Mieux, là où ces prédatrices sont présentes, les abeilles s'adaptent : elles préfèrent alors butiner les fleurs moins nectarifères que les arachnides, dans leur recherche d'efficacité, délaissent. Cet équilibre fragile tend à favoriser, dans les zones privilégiées par l'araignée-crabe, une pollinisation moins sélective et une plus grande diversité des plantes à fleurs.

3. BILAN FINANCIER

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CES TABLEAUX INDIQUENT LA PROVENANCE DES RESSOURCES DE POLLINIS ET COMMENT ELLES SONT UTILISÉES

RESSOURCES

Dons privés	1 925 860 €
Cotisations	270 €
Autres produits et transfert de charges	28 228 €
Contributions d'entreprises	0 €
Subventions publiques	0 €
TOTAL	1 954 358 €

EMPLOIS

Campagnes de mobilisation et contre-lobbying	830 438 €
Études, recherches et projets	394 567 €
Frais de collecte de fonds	295 599 €
Frais de structure et administration	275 702 €
Résultat (excédent)	158 052 €
TOTAL	1 954 358 €

NOS RESSOURCES : UNIQUEMENT LES DONS DES PARTICULIERS

L'association s'appuie exclusivement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés pour mener ses missions. Elle n'accepte aucune contribution d'entreprise, ni aucune subvention publique. Ce choix garantit la totale indépendance de POLLINIS vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.

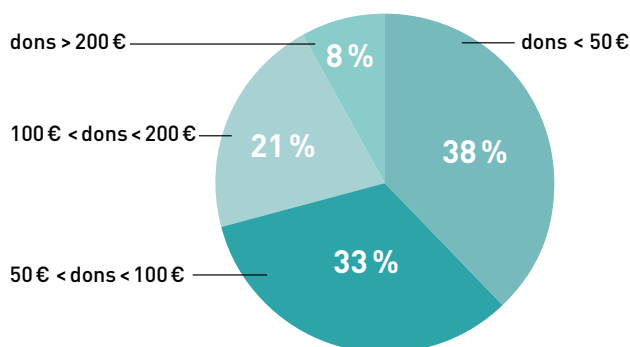
Ces ressources vont permettre à POLLINIS de :

- multiplier les actions d'alerte et de mobilisation du public sur les toutes nouvelles techniques génomiques et les pesticides génétiques ;
- financer le travail de recherche indispensable pour exposer les stratégies des lobbys de l'agrochimie qui entendent poursuivre quoi qu'il en coûte la commercialisation de leurs produits chimiques et génétiques ;
- poursuivre en justice les institutions françaises et européennes pour faire respecter les lois protégeant les citoyens et leur environnement des actions prédatrices de l'industrie, et engager de nouvelles poursuites contre chaque faille du système d'évaluation des risques des pesticides ;
- renforcer les études scientifiques établissant un état des lieux des pollinisateurs sauvages et des abeilles mellifères vivant à l'état sauvage, pour pouvoir mieux les protéger, ou développer la recherche action sur la contamination généralisée des écosystèmes par les pesticides chimiques ;
- porter la voix des citoyens engagés pour stopper l'extinction des pollinisateurs directement dans les institutions européennes, et en renfort des différentes coalitions d'ONG en France et en Europe qui luttent pour en finir avec les pesticides chimiques et génétiques ;
- renforcer ses moyens d'actions scientifiques et juridiques, et ses campagnes d'alerte pour faire connaître et reconnaître ces enjeux cruciaux aux yeux de tous.

CHAQUE CONTRIBUTION COMPTE

En 2023, le total des dons reçus par l'association a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente, grâce à une forte hausse du nombre de donateurs : plus de 25 000 citoyens soutiennent aujourd'hui les actions de POLLINIS, contre 20 862 en 2022. Cette augmentation du nombre de donateurs de plus de 22 % a permis de collecter 1 925 860 euros de don, et s'explique par une intensification des travaux et des campagnes de l'association : actions politiques, recours en justice, études scientifiques, enquêtes... L'équipe s'est agrandie pour faire face à cette charge nouvelle, en recrutant de nouveaux talents. POLLINIS a également multiplié les actions d'alerte et de sensibilisation via les réseaux sociaux, élargissant son audience auprès des plus jeunes. À noter : 71 % des dons reçus par POLLINIS sont inférieurs à 100 euros. Chaque contribution est donc très importante et fait la différence dans les actions et combats que nous menons ensemble, aussi modeste soit-elle. Depuis les débuts de POLLINIS, c'est notre nombre qui fait notre force.

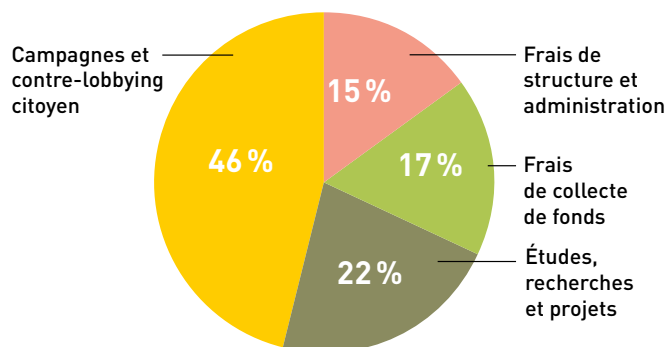
Répartition des dons cumulés par donateur sur l'année



LA BONNE UTILISATION DES DONS

Cette année, les frais couverts par l'association ont augmenté de manière pondérée, au rythme de sa croissance. Près de 70 % des ressources ont été affectées directement aux missions de POLLINIS : enrayer l'extinction en cours des pollinisateurs, reconstruire pour eux un environnement sain et préservé, mobiliser et représenter les citoyens dans ce combat, accélérer la mise en place d'un système agricole sain et durable, mener des études scientifiques et des projets de terrain à l'appui de ce nouveau modèle sans chimie de synthèse et respectueux des écosystèmes. 17 % des dons sont dédiés à la collecte de fonds, car la capacité de POLLINIS à agir efficacement repose intégralement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés. Les 15 % restants sont affectés à nos principaux postes de dépenses organisationnelles : le conseil juridique, la comptabilité, les équipements, les fournitures... – tous ces postes indispensables pour pouvoir mener nos actions.

Répartition des emplois



COMPTE DE RÉSULTAT

Dons privés	1 925 860 €
Cotisations	270 €
Autres produits et transfert de charges	28 228 €
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 954 358 €
Charges d'exploitation	1 795 548 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 796 306 €
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	158 052 €
Produits financiers	0 €
Produits et charges exceptionnels	0 €
RÉSULTAT COURANT	158 052 €
ÉXCÉDENT OU PERTE	158 052 €

CE TABLEAU PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES CHARGES SUPPORTÉES PAR POLLINIS ET LA SOMME DES DONS ET DES MOYENS FINANCIERS DONT L'ASSOCIATION DISPOSE.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 158 052 euros (8,2 % des recettes) avec des charges d'exploitation qui s'élèvent à 1 795 548 euros, un niveau proche de l'année précédente (+ 3,12 %). Grâce à une gestion rigoureuse et les efforts soutenus de toute l'équipe, l'association continue donc de pouvoir remplir ses missions, libre de toute subvention publique ou privée, et affectera cet excédent à un fonds de réserve qui permettra de faire face à d'éventuelles difficultés passagères.

BILAN SIMPLIFIÉ

CE TABLEAU PRÉSENTE UNE PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE POLLINIS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles	18 538 €
ACTIF IMMOBILISÉ	18 538 €
Créances	1 104 €
Trésorerie	563 953 €
ACTIF CIRCULANT	565 057 €
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	583 595 €

BILAN PASSIF

Report à nouveau	263 934 €
Résultat de l'exercice	158 052 €
FONDS ASSOCIATION	421 986 €
Dettes fournisseurs	29 667 €
Dettes autres	131 942 €
DETTE	161 609 €
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	583 595 €

UNE INDÉPENDANCE CERTIFIÉE

POLLINIS a fait certifier ses comptes chaque année depuis sa création en 2012 par un commissaire aux comptes assermenté par l'État. Cette année encore, cette certification a été accordée sans réserve par le cabinet Baker Tilly Strego, reconnu pour son expertise et sa rigueur dans le monde associatif. Elle garantit que l'association, conformément à ses engagements, ne reçoit aucune subvention publique, aucun don d'entreprise qui pourrait compromettre son indépendance, et n'est impliquée dans aucune activité commerciale : POLLINIS ne dépend que des dons des citoyens engagés et solidaires de ses combats.



CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ : SOUTENIR POLLINIS EN TOUTE CONFIANCE

Les comptes attestent que les ressources de l'association sont assurées à près de 100 % par les dons des citoyens qui soutiennent ses actions. Le petit reliquat est assuré par la vente des affiches et du matériel pédagogique destinés aux écoles et au grand public, un chiffre plus important en 2023 du fait de la sortie de deux nouvelles affiches pédagogiques, celles sur les papillons de jour et les papillons de nuit. Ses affiches sont vendues à un prix permettant uniquement à POLLINIS de couvrir ses frais. L'association n'est engagée dans aucune activité lucrative. Elle a pour principe strict, de ne jamais échanger, diffuser ou revendre les données des citoyens qui s'engagent à ses côtés. Ces données servent uniquement à les tenir informés des actions que l'association mène en leur nom.

Pour gérer l'envoi des très nombreux e-mails envoyés par POLLINIS, et organiser les formulaires sécurisés permettant de signer une pétition ou de soutenir financièrement l'association, POLLINIS fait appel à des prestataires spécialisés. Ces prestataires ne sont évidemment pas propriétaires des données recueillies auprès des sympathisants de l'association, et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre.

Ces professionnels spécialisés permettent en revanche à POLLINIS de garantir à ses sympathisants un hébergement sécurisé de ces données, qui sont automatiquement cryptées et régulièrement sauvegardées, en conformité avec la réglementation de la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) et le Règlement général sur la protection des données (règlement européen RGPD).

POLLINIS est labellisée par le Don en Confiance, organisme de contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons : à ce titre, l'association se soumet volontairement et annuellement au contrôle de cet organisme qui lui délivre son label « Don en Confiance ». Cette labellisation implique le respect de 4 grands principes : « Respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement ». Conformément aux exigences de Don en confiance, POLLINIS édite et publie pour ses donateurs sur son site Internet un document, « L'Essentiel », qui donne une vision synthétique de l'association, de ses principales données comptables et de ses réalisations majeures de l'année.



Tous les rapports d'activité, bilans comptables complets certifiés et rapports spéciaux du commissaire aux comptes sont également disponibles sur www.pollinis.org, à la rubrique « Nous connaître ».

BULLETIN DE SOUTIEN

100 % INDÉPENDANCE
100 % CONFIANCE
100 % TRANSPARENCE

Afin de garantir son absolue liberté de parole, de position, et d'action :

- POLLINIS n'accepte aucun don ou autre contribution de la part d'entreprises ;
- POLLINIS ne reçoit aucune subvention publique.

LA CAPACITÉ D'ACTION DE POLLINIS REPOSE ENTIÈREMENT SUR LA GÉNÉROSITÉ DES NOMBREUX CITOYENS QUI PARTAGENT SES OBJECTIFS ET SOUTIENNENT SES PROJETS DE CONSERVATION ET SES COMBATS.

POUR STOPPER L'EXTINCTION

DES POLLINISATEURS, nous devons, d'urgence :

- retirer tous les pesticides tueurs d'abeilles de notre environnement ;
- changer de modèle agricole pour des pratiques sans pesticides et respectueuses des écosystèmes ;

- protéger les pollinisateurs dans leur environnement, en préservant et restaurant des paysages favorables à la biodiversité.

Un don, même modeste, est un soutien précieux qui nous aidera à lutter contre les lobbys, convaincre les responsables politiques, financer des études scientifiques et mettre en œuvre des projets de conservation des pollinisateurs sur le terrain.

POUR GARANTIR À SES DONATEURS LA BONNE UTILISATION DE LEURS DONS, POLLINIS publie ce rapport d'activité et tous ses bilans comptables sur son site Internet.

Depuis 2018, POLLINIS est labellisée Don en confiance, ce qui signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.



☐ OUI, JE SOUTIENS POLLINIS

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

JE FAIS UN DON DE :

☐ 15 € ☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 60 € ☐ 100 € ☐ AUTRE _____ €

PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE POLLINIS

JE L'ENVOIE PAR COURRIER À : POLLINIS, 10 RUE SAINT-MARC, 75002 PARIS

☐ OUI, JE SOUHAITE ÊTRE TENU(E) INFORMÉ(E) DES ACTIONS DE POLLINIS

Adresse mail

VOS DONS SONT DESTINÉS À SOUTENIR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS POUR STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS.

Les données enregistrées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'association POLLINIS, dans le respect du Règlement général (UE) 2016/679 sur la Protection des données. POLLINIS a pour éthique de ne pas échanger ou commercialiser les coordonnées de ses membres. Vos coordonnées ne seront donc utilisées que dans le but d'enregistrer votre don, vous envoyer votre attestation, et vous tenir informé(e) des actions réalisées par POLLINIS grâce à votre soutien. Si vous souhaitez vous désinscrire de notre liste de diffusion, il vous suffit d'envoyer un e-mail à contact@pollinis.org en mentionnant «Désinscription» comme objet de votre message.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation ou d'effacement sur simple demande à l'adresse contact@pollinis.org.

Les données vous concernant seront automatiquement effacées de nos serveurs à votre demande, ou en cas d'inactivité de votre part pendant plus de 48 mois.

Si vous estimez que POLLINIS n'a pas correctement protégé vos données, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

UNE QUESTION ? BESOIN D'UNE INFORMATION ? 01 40 26 40 34 - CONTACT@POLLINIS.ORG

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

→ **Auteurs :** Clément Helary, Léo Lamotte, Anne Houessin

→ **Travail graphique :** Pia Desoutter

→ **Crédits photos :** p.2 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.4 AxxLC / Pixabay ; p.6 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.8 Thomas Bresson ; p.10 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.12 Ph. Besnard / POLLINIS (haut, milieu) ; p.12 POLLINIS (bas) ; p.13 POLLINIS (haut) ; p.13 Ph. Besnard / POLLINIS (bas) ; p.14 Ph. Besnard / POLLINIS ; p. 16 Ivan Cujic / Pexels ; p.18 POLLINIS ; p.20 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.21 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.22 Save Bees and Farmers ; p.23 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.24 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.25 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.26 POLLINIS ; p.28 POLLINIS ; p.31 Tim Hill / Pixabay ; p.35 Etienne-F59 / Pixabay ; p.37 Ph. Besnard / POLLINIS ; p.38 Ph. Besnard / POLLINIS



POUR EN SAVOIR PLUS

www.pollinis.org 

POUR NOUS SUIVRE



CONTACT

Margaux Beaudier

margauxb@pollinis.org

01 40 26 40 34

10 rue Saint-Marc
75002 Paris